



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6965^e séance

Lundi 13 mai 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gnassingbé/M. Ohin.....	(Togo)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Zuain
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Luxembourg	M. Asselborn
	Maroc	M. El Othmani
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Kyou-hyun
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Gasana

Ordre du Jour

Paix et sécurité en Afrique

Les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 30 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/264)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 30 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/264)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/264, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres éminents représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation à la présente séance témoigne de l'importance de la question à l'examen.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Algérie, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la Somalie, du Soudan et de la Tanzanie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdullahi Shehu, Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de

l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

J'ai le plaisir de saluer la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général : Je tiens à remercier la délégation togolaise, en particulier S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, d'avoir organisé cette séance importante.

Le terrorisme est une menace pour la paix, la sécurité et le développement de l'Afrique. D'Al-Chabab dans l'est à Boko Haram dans l'ouest, à Al-Qaida au Maghreb islamique dans le nord, les groupes extrémistes et les entités terroristes ont durci leur présence dans plusieurs régions du continent. En Somalie, d'importants progrès ont été accomplis sur la voie de la stabilité, Al-Chabab ayant été chassé de plusieurs endroits stratégiques. Mais pour consolider ces acquis et empêcher la résurgence de ce groupe, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne l'état de droit, le développement et la transformation politique du pays. La nouvelle Mission des Nations Unies en Somalie y contribuera en fournissant au Gouvernement fédéral des orientations stratégiques sur la réforme du secteur de la sécurité et en l'aidant à renforcer les secteurs de la police et de la justice et le système pénitentiaire.

Au Mali et au Sahel en général, ces derniers mois la communauté internationale a fait face avec détermination à la dégradation rapide de la situation. Le Conseil de sécurité n'est pas sans savoir que nous déployons une opération de maintien de la paix chargée d'aider les autorités de transition malienne à étendre l'autorité de l'État et à bâtir des instruments de gouvernance légitimes. La Mission mènera ses activités parallèlement à l'action engagée pour lutter contre l'insurrection dans un nouveau contexte géopolitique qui présente de grandes difficultés pour la sécurité et pour l'autorité du personnel des Nations Unies – personnel de maintien de la paix, personnel humanitaire et autre.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les victoires remportées sur le plan militaire, pour importantes qu'elles soient, ne viendront pas, seules, à bout du terrorisme en Afrique. Cette lutte doit être menée sur plusieurs fronts, notamment en s'attaquant aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Au Sahel, par exemple, l'ONU met au point une stratégie intégrée visant à améliorer la gouvernance et l'état de droit, à renforcer la capacité des dispositifs de sécurité nationaux et régionaux et à

intégrer développement et activités humanitaires aux fins d'accroître la résilience. En l'absence d'une telle approche holistique s'inscrivant dans la durée, nous risquons tout simplement de déplacer la menace d'une région à une autre.

Le terrorisme prospère là où les frontières sont les plus poreuses. Des stocks d'armes et de munitions insuffisamment surveillés donnent un accès sans entraves aux armes, en particulier aux composants d'engins explosifs improvisés, arme favorite des terroristes. Le sous-développement et l'absence de l'état de droit permettent aux groupes terroristes de recruter dans les communautés et d'élargir leurs rangs. La relation opportuniste entre groupes terroristes et groupes appartenant à la criminalité transnationale organisée garantit la régularité de l'afflux de personnes, d'argent, d'armes et de biens illicites à travers les frontières, contribuant de la sorte à la survie et à la prolifération de ces groupes.

Dans un tel environnement, la communauté internationale et l'ONU doivent faire davantage pour renforcer les capacités des États Membres touchés. Partout en Afrique, les missions de l'ONU aident les gouvernements à renforcer la police et l'application de la loi, et à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme joue un rôle actif en Afrique de l'Ouest, notamment au Nigéria et au Burkina Faso. L'Équipe spéciale est aussi présente en Afrique du Nord, à travers le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, où elle s'occupe de la question de la gestion des frontières. En Afrique centrale, nous axons notre action sur la réduction des flux d'armes légères et de petit calibre. En Afrique de l'Est, l'ONU facilite la mise au point d'une stratégie régionale. Et en Afrique australe, où la menace terroriste est moins immédiate, l'ONU collabore avec l'Union africaine sur la question cruciale de la prévention. Le service de la lutte antimines des Nations Unies travaille avec l'Union africaine et les pays du continent à la bonne gestion des munitions et à l'élimination des engins explosifs improvisés. Et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme continue de fournir une assistance technique et aide les États Membres à mettre en place les outils législatifs appropriés.

Je me félicite de ce que plusieurs organisations régionales et sous-régionales aient pris l'initiative de formuler des stratégies de lutte contre le terrorisme. Cela nous aidera à identifier les menaces et les défis

communs, à hiérarchiser les réponses, à resserrer la coopération, à améliorer la coordination et à orienter l'assistance internationale vers les thèmes et les domaines où elle est le plus nécessaire. Nos efforts conjoints doivent être menés conformément à la Charte et au droit international, et doivent respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

L'Organisation des Nations Unies est fermement déterminée à jouer son rôle dans la lutte contre le terrorisme en Afrique. Il est crucial d'accomplir cette mission pour permettre aux Africains de réaliser leur aspiration à vivre dans la paix et la dignité.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration, et je salue son engagement à mettre l'Organisation au service de la lutte contre le terrorisme.

Je donne maintenant la parole à M. Shehu.

M. Shehu (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège que d'être invité à la présente séance du Conseil de sécurité, qui a été convoquée dans le but précis de se pencher sur la question de la paix et de la sécurité en Afrique et sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je suis très heureux que me soit donnée la possibilité de décrire les activités du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) dans le contexte de la promotion de l'intégration régionale dans le cadre établi par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'aborder la question de la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération, le tout dans le cadre de l'approche intégrée mise en place par le Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens en particulier à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité, ainsi que notre organe régional, le GIABA, à contribuer à ce débat de haut niveau. Le GIABA est une institution spécialisée créée par la CEDEAO afin d'aider les États membres à prévenir et contrôler la criminalité transnationale organisée, en particulier le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération. Avant de présenter un résumé des activités menées par le GIABA et des programmes qu'il a mis en place dans le cadre de son mandat, qui est conforme à l'objectif du Conseil de

sécurité en matière de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales, je vais aborder brièvement le thème extrêmement pertinent du présent débat, à savoir la paix et la sécurité en Afrique et les enjeux de la lutte contre le terrorisme.

La paix n'est pas nécessairement synonyme d'absence de guerre; de même, nous ne pouvons affirmer que c'est la taille des arsenaux d'armes qui détermine le niveau de sécurité. La paix est la condition générale qui crée un sentiment de bonheur ou une absence de crainte des sources de l'insécurité, notamment la pauvreté, le chômage, l'absence de développement économique, la mauvaise gouvernance et le non-respect de l'état de droit. Nous ne pouvons comprendre pleinement les problèmes de sécurité en Afrique si nous ne comprenons pas pleinement les vulnérabilités et les facteurs de risque qui sont à la base des conflits et de l'instabilité. On estime que, depuis 1980, pas moins de 28 pays d'Afrique subsaharienne ont connu des guerres, qui ont des conséquences dévastatrices variées pour la paix et la sécurité dans la région. De nombreux facteurs, notamment la corruption politique, l'absence de respect de l'état de droit et les violations des droits de l'homme, sont à la source de la plupart des conflits. La fragilité de nombreux pays africains fait qu'ils risquent d'être touchés par des conflits, qui sont la plupart du temps déclenchés par des problèmes internes.

En Afrique de l'Ouest, par exemple, environ 60 % de la population est âgée de 25 à 50 ans. La population, qui est estimée à environ 380 millions de personnes, devrait augmenter de 52 % d'ici 2030. Le taux de chômage de la population active varie de 30 à 50 %. Le produit intérieur brut (PIB) moyen dans la région s'élevait à 17 519 dollars en 2009, à l'exception de celui du Nigéria, qui s'élevait à 6 699 dollars, et les trois quarts du PIB dépendent du commerce extérieur, principalement des produits de base. Le PIB cumulé des 15 pays membres de la CEDEAO n'égale pas le PIB individuel de l'Arabie saoudite, de l'Iran, de l'Argentine ou de l'Afrique du Sud. Le Programme des Nations Unies pour le développement estime qu'en 2009, 12 des 15 pays membres de la CEDEAO faisaient partie du groupe des pays à faible développement humain, et l'un d'entre eux avait l'indice de développement le plus faible au monde. Avec un taux de croissance moyen de seulement 4,5 % par an depuis 2000, il est difficile, voire impossible, d'éliminer les causes profondes de la criminalité dans la région, notamment le terrorisme.

Au-delà de ce scénario particulier, en Afrique en général, le commerce des armes – qu'il soit légitime ou illégitime – a de profondes répercussions sur les conflits et les initiatives de règlement des conflits. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont les principaux vendeurs d'armes officiels à l'échelle mondiale. Dans les cas où les conflits sont liés à une insurrection, des sociétés pétrolières multinationales sont soupçonnées d'avoir exacerbé ces conflits, par exemple dans le delta du Niger, au Nigéria, ce qui crée un cercle vicieux d'instabilité. Tous ces facteurs font que le nombre de réfugiés et de personnes qui se trouvent dans des situations similaires est demeuré alarmant. La solidité des économies nationales dans le monde en développement reste un facteur déterminant au moment de la prise de décisions concernant les achats d'armes. Dans certains cas, l'augmentation du prix du pétrole, si elle représente un avantage pour les principaux pays producteurs en leur permettant de financer leurs achats d'armes, cause simultanément des difficultés économiques pour de nombreux pays consommateurs, qui se voient contraints de limiter leurs achats ou de trouver d'autres moyens de se procurer des armes.

Du point de vue du capital, qui est nécessaire au financement du développement durable, rien qu'en 2006, les pays en développement ont perdu environ 858,6 à 1 600 milliards de dollars du fait des flux financiers illicites. À ce titre, l'Afrique aurait perdu 854 milliards de dollars entre 1970 et 2008. Certaines estimations évaluent ce chiffre à 1 800 milliards de dollars. C'est pourquoi il est crucial de prévenir le blanchiment d'argent pour protéger le système financier international des abus et promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Les actes de terrorisme se manifestent de différentes manières, et la forme qu'ils prennent et les lieux où ils sont perpétrés dépendent de l'idéologie, des intentions et des capacités de leurs auteurs. Leurs répercussions sont toutefois généralisées. Si la plupart des activités terroristes sont alimentées par des motifs extrémistes et politiques, nous ne pouvons qu'imaginer les effets dévastateurs qu'auraient les actions de groupes terroristes poussés par des problèmes de dénuement, de faim, de pauvreté et de chômage. Ce problème pourrait s'avérer encore plus difficile à contrôler dans un pays en développement. Malgré cela, la plupart des pays africains sont incapables de lutter seuls contre ces problèmes, et ce du fait des nombreux facteurs que je vais évoquer sous peu.

Les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique, en l'absence d'une définition universellement acceptable du terrorisme, constituent la principale menace à la paix et à la sécurité internationales. L'ONU a mis en place de nombreuses initiatives, en particulier aux fins de maintenir la paix et la sécurité internationales. Pourtant, les problèmes liés à la lutte contre ce fléau persistent. Dans les pays d'Afrique, comme dans d'autres pays en développement dans le monde, ces problèmes se manifestent de différentes manières. Les effets d'ensemble des facteurs de risque que j'ai mentionnés tout à l'heure, notamment la pauvreté, le chômage, l'absence de respect de l'état de droit et les violations des droits de l'homme, contribuent à l'augmentation des activités terroristes et entravent la lutte contre ce problème dans le contexte du maintien de la sécurité nationale et internationale.

En outre, du fait de la corruption politique, certains dirigeants accèdent au pouvoir par des moyens illégaux, notamment des élections frauduleuses, compromettant ainsi leur légitimité à prendre des mesures concrètes et décisives contre les auteurs d'actes de terrorisme. Les lacunes qui caractérisent d'une manière générale les cadres juridiques et les mécanismes institutionnels chargés de la prévention des actes de terrorisme; l'insuffisance des compétences et des ressources humaines chargées d'assurer une application efficace de la loi; l'insuffisance des ressources face à de nombreuses priorités et une faible coopération interinstitutions à l'intérieur des pays et entre les pays contribuent toutes à la montée du terrorisme.

Il est crucial que toutes les approches stratégiques visant à prévenir et à combattre le terrorisme abordent également les aspects liés au financement du terrorisme. Les difficultés qui se posent à cet égard sont liées à l'absence d'une définition claire de l'expression « fonds et biens terroristes » dans certaines législations nationales malgré les directives fournies par les Nations Unies; l'absence d'autorités désignées pour l'application des mesures relatives au gel des avoirs là où elles existent; une mauvaise connaissance des résolutions du Conseil de sécurité relatives au financement du terrorisme, des terroristes et de la prolifération; l'absence de politiques et de procédures pour une diffusion efficace aux institutions financières et non financières des listes de terroristes publiées par les comités de l'ONU; l'insuffisance des capacités nationales pour identifier les terroristes présumés et déterminer la procédure à suivre pour le gel de leurs avoirs; l'absence d'informations et/ou d'une bonne

compréhension s'agissant du processus de radiation des listes et l'absence d'enquêtes et de poursuites menées avec diligence. Ces facteurs font que la justice n'est pas rendue rapidement et que le processus judiciaire est très lent. En conséquence, il y a eu un nombre assez faible de condamnations.

Par ailleurs, il faut mentionner la corruption et la porosité des frontières, qui, comme le Secrétaire général l'a souligné, créent des conditions propices à la criminalité internationale, ainsi que les effets de la mondialisation et de l'internationalisation, qui offrent aux criminels les moyens financiers et technologiques de mener leurs activités à grande échelle et sans se faire repérer, face aux moyens limités des autorités compétentes chargées du maintien de l'ordre.

Je voudrais à présent parler brièvement de la réponse régionale à la menace de la criminalité transnationale organisée, en particulier le terrorisme, dans le cadre de la CEDEAO. Afin de contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et de s'acquitter de leurs obligations découlant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies – en vertu duquel les États Membres sont tenus d'exécuter les décisions du Conseil de sécurité –, les États membres de la CEDEAO ont adopté les mécanismes juridiques régionaux suivants : la Convention de la CEDEAO sur l'entraide judiciaire en matière pénale, le Protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et pour le maintien de la paix et de la sécurité, qui appelle à la lutte contre la criminalité transfrontalière, y compris le terrorisme, à l'adoption de mesures de lutte contre la corruption et à la coordination des politiques nationales pour le maintien de la sécurité régionale; des accords de coopération entre les forces de police des États membres s'agissant de leurs enquêtes en matière pénale; la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes; un cadre stratégique régional pour la prévention du terrorisme en Afrique de l'Ouest adopté lors du dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO; et le GIABA.

La mise en place du GIABA en 2000 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO témoigne de l'engagement politique ferme des États membres de la CEDEAO à faire face à la criminalité transnationale organisée dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le GIABA a pour mandat d'élaborer des stratégies et d'apporter son

appui aux États membres de la CEDEAO aux fins de prévenir et de combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération. Au cours des huit dernières années, le GIABA a énoncé une vision claire, une définition générale de sa mission et un ensemble de valeurs fondamentales qui guident son action. Le GIABA est chargé de promouvoir l'état de droit, et l'une de ses priorités est d'aider les États membres à adopter des lois conformes aux normes internationales contre le terrorisme. Il y a sept ans, seulement un ou deux pays disposaient de lois portant spécifiquement sur le blanchiment d'argent. Mais en 2008, tous les États membres de la CEDEAO avaient adopté des lois érigeant en infraction le blanchiment des produits du crime. Même si certaines de ces lois doivent être améliorées pour qu'elles soient conformes à des normes acceptables, des progrès notables ont été réalisés dans les efforts régionaux de lutte contre le blanchiment d'argent.

En ce qui concerne le financement du terrorisme, avec l'aide des partenaires de développement, le GIABA a élaboré un modèle de loi contre le financement du terrorisme, qui a été adopté par les États membres en juin 2007. À ce jour, tous les États membres de la CEDEAO, sauf un, ont adopté des lois contre le financement du terrorisme. Le GIABA a ainsi fourni une aide concrète dans des domaines très importants tels que l'élaboration de lois adéquates, la formation juridique, la mise en place de cellules de renseignement financier chargées de collecter, analyser et diffuser des informations sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et de la prolifération; l'évaluation des menaces et des risques; la création de comités actifs chargés de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme; des exercices spéciaux sur les typologies afin de déterminer les méthodes et les moyens utilisés dans le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme; la fourniture d'informations sur la sensibilisation en ce qui concerne le financement du terrorisme; le suivi et l'évaluation des activités et des systèmes de financement liés aux terrorisme; l'appui au renforcement des capacités d'investigation et de poursuites et la coordination régionale et internationale.

Monsieur le Président, je voudrais à présent évoquer l'avenir. L'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique dans le contexte de la promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales passe par des partenariats stratégiques. Pour promouvoir ces partenariats, il faudra se fonder sur les principes fondamentaux suivants.

Premièrement, il faut une volonté et une direction politiques plus fermes. La question de la volonté politique dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée est devenue une sorte de cliché, ce qui donne l'impression que les acteurs concernés doutent de l'engagement des uns et des autres. C'est loin d'être le cas. La volonté et la direction politiques sont très difficiles à mesurer, mais déterminantes pour que des mesures appropriées soient prises en vue de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, il convient de mettre en place un mécanisme efficace d'alerte rapide pour la prévention des conflits et du terrorisme. La CEDEAO a donné le ton au niveau régional avec les nombreuses initiatives qu'elle a lancées, dont certaines sont assorties d'un dispositif d'alerte.

Troisièmement, il est essentiel de renforcer les capacités des États et de les épauler pour qu'ils promeuvent l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance en vue de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, la communauté internationale doit veiller à ce que des structures légitimes soient en place pour promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité.

Ceci m'amène au quatrième point, à savoir les ressources. Nous ne pouvons pas réaliser les objectifs du Conseil de sécurité sans fournir une assistance technique aux pays en développement. D'ailleurs, d'aucuns ont fait valoir que tenir compte des conditions précises, telles la pauvreté, les injustices et les inégalités, qui donnent lieu aux actes terroristes permettrait d'améliorer la situation. Par conséquent, je me dois de lancer un appel aux organismes et pays donateurs pour qu'ils continuent d'apporter l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre des décisions et résolutions du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, l'assistance au développement est certes utile, mais elle n'est pas suffisante pour relever les défis auxquels se heurtent les pays en développement pour régler les problèmes de sécurité d'ordre transnational. C'est pourquoi nous devons faire en sorte que les pays en développement aient les mêmes chances que les autres pays sur le plan commercial afin qu'ils puissent remédier à certaines de leurs difficultés économiques.

Pour finir, il est impératif d'améliorer et d'intensifier la coopération et la coordination aux niveaux national, régional et international, y compris la participation des organisations de la société civile et du secteur privé. Aucun pays ne peut s'attaquer seul au problème du terrorisme. La sécurité collective repose par conséquent sur une coopération internationale véritable.

Le Président : Je remercie M. Shehu pour son exposé et le félicite de son message qui est très instructif et souligne, si besoin l'était, que la réponse au terrorisme ne peut pas seulement être militaire. Il faut une conjonction de facteurs pour venir à bout de ce véritable fléau.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Togo.

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à tous et particulièrement aux ministres qui participent au débat de ce jour. Leur présence ici marque l'intérêt que leurs pays respectifs accordent à la question de la lutte contre le terrorisme dans le monde et, plus particulièrement, sur le continent africain, mais aussi leur détermination à l'éradiquer. J'aimerais, ensuite, exprimer au Secrétaire général mes remerciements, non seulement pour son exposé sur la question sous examen, mais également pour les actions qu'il mène, sous l'égide de l'Organisation, pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, partout où elles sont menacées, en Afrique en particulier.

Le terrorisme est un phénomène planétaire qui nécessite une gouvernance au niveau mondial. Il frappe tous les jours des centaines d'innocents et endeuille des populations entières. Aujourd'hui son spectre hante le continent africain. La bande sahélo-saharienne, qui traverse l'Afrique d'Est en Ouest, est confrontée à une multitude de défis d'ordre sécuritaire, à savoir la montée de l'extrémisme religieux, de l'islamisme radical, du terrorisme, des trafics en tous genres, notamment d'êtres humains, de drogue, d'armes et de la criminalité organisée. Il s'agit bien d'une des menaces les plus préoccupantes de notre temps. Présents notamment au Mali, au Nigéria, en Algérie, en Somalie, au Kenya, en Ouganda et ailleurs, les groupes terroristes, retranchés dans le désert, deviennent de plus en plus actifs. Ils plongent leurs racines dans les pays africains dont le faible niveau de développement constitue un terrain fertile pour leurs activités, avec comme toile de fond des conflits tribaux, des frontières poreuses et des problèmes sociaux.

Le terrorisme est la conséquence d'interactions entre des facteurs politiques, sécuritaires, économiques, sociaux et environnementaux. Il est lié à la pauvreté, à un faible niveau de gouvernance, à la corruption, et au sous-développement. Il est particulièrement actif dans les pays fragiles, dans les pays en situation de post conflit où l'absence de règles de droit et les vides administratifs permettent à ces groupes de se développer, en toute impunité, et d'étendre leur influence sur une population démunie et sans perspective d'avenir. Il anéantit, dans les zones où il est présent, toute perspective de programmes de développement économiques et sociaux. La situation est telle que ces organisations criminelles s'imposent comme des « autorités » de fait qui régulent les zones sous leur contrôle et découragent les investissements étrangers, provoquant l'isolement voire la faillite économique des États concernés. Les flux économiques – commerce légal et trafics illégaux – et de personnes – migrations de populations autochtones, circulation des touristes et du personnel des organisations non gouvernementales (ONG) – sont entièrement à leur merci. Ainsi Al-Qaida au Maghreb Islamique a régenté le Sahel et en a fait un eldorado des plus attractifs, à travers la prise d'otages internationaux, le trafic de cigarettes, de drogues, d'armes et le blanchiment d'argent.

Si nous ne donnons pas aux gouvernements africains les moyens de mener une politique antiterroriste efficace et durable en privant ces groupes de leurs milices, de leurs « armées », il est fort à craindre de voir se consolider non seulement un arc terroriste allant de la Mauritanie au Nigéria et se prolongeant jusqu'à la Corne de l'Afrique, mais aussi et surtout de voir se développer une zone de non-droit pour les trafiquants du monde entier, car des liens se créent entre les narcotraffiquants présents dans le Sahel et des groupes mafieux européens, je pense notamment à la Camorra en Italie, ou des groupes latino-américains qui échangent avec eux expériences et expertise.

On voit donc que le terrorisme en Afrique dépasse largement le continent africain. Le flux de criminalité organisée y est en hausse constante. Les ports d'Afrique occidentale et le Sahel deviennent des plaques tournantes pour les réseaux de trafic de stupéfiants en mettant en relation les fournisseurs de cocaïne d'Amérique latine et de haschisch venant de certains pays africains avec les marchés d'Europe et du Proche-Orient. Le trafic d'immigrants varie entre 65 000 et 120 000 personnes par an, le trafic d'armes légères est évalué à 8 millions de pièces, dont 100 000 kalachnikovs. La drogue venant

du Moyen-Orient et de l'Amérique latine transite par ce ventre mou de l'Afrique aux frontières perméables avant d'atteindre l'Europe. Le nombre de cocaïnomanes en Afrique de l'Ouest est estimé aujourd'hui à 1,5 millions de consommateurs.

Il est donc plus qu'urgent de trouver des remèdes pour endiguer cette nouvelle vague de crimino-narcoterroristes se déployant au niveau mondial. Comment venir à bout de ce fléau rampant? Trois voies peuvent être explorées. Premièrement, seule une réponse plurielle qui n'est plus étroitement militaire, comme l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé, permettrait de contenir ces groupes crimino-narcoterroristes. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée en 2006 et revisitée en 2012, va dans ce sens. Il est indispensable de combiner les questions de sécurité avec celles du développement et de la promotion des droits de l'homme. Il s'avère aussi nécessaire de travailler en amont du terrorisme sur des programmes de développement, d'éducation et de santé. Ce n'est qu'en assurant le bien-être des citoyens, des populations, en particulier les plus pauvres et les plus faibles, que ces dernières seront moins réceptives aux idéologies extrémistes et de violence. Seule une promesse de développement et d'épanouissement personnel peut rivaliser avec cette alternative sordide et mortifère.

La menace n'est pas seulement militaire, islamiste et terroriste au Sahel. Elle est aussi alimentaire. Le nombre de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire est passé de fin 2011 à mi-2012 de 13 millions à plus de 18 millions, dont 8 millions sont face à une crise alimentaire grave. Les mouvements de populations aggravent inexorablement une situation déjà précaire. La perte croissante de population, la pénurie d'eau et les pertes de revenus sont les ingrédients clefs pour transformer cette crise humanitaire en une véritable crise politique, engendrant une recrudescence de la violence.

Au Mali par exemple, à la veille de la période de soudure, la situation alimentaire continue à s'aggraver. Selon les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales spécialisées, un ménage sur cinq est confronté à une situation de malnutrition sévère. Le cercle vicieux guette ces populations car, faciles à persuader, elles alimentent à jet continu ces groupes terroristes en quête de sang neuf.

Deuxièmement, compte tenu des liens étroits existant entre le terrorisme et les divers groupes de

trafiquants et de narcotrafiquants, il est incontournable d'adopter une approche globale de lutte contre le phénomène. Ces problématiques sont les deux faces d'une seule et même réalité. Si le terrorisme vise à recourir à la violence contre des individus ou des biens afin de contraindre ou d'intimider les États et les sociétés en vue d'atteindre des objectifs politiques, comme c'est le cas dans certains pays – en Ouganda notamment avec l'Armée de résistance du Seigneur – il ne peut être traité distinctement de la criminalité organisée qui a pour objectif final le gain financier. Ces groupes de criminels se transforment progressivement en groupes hybrides comme le sont actuellement les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Basé sur une idéologie politique ce groupe a, avec le temps, muté en un groupe crimino-narcoterroriste.

De même, les revendications politiques et sociales d'Ansar Eddine sont facilitées par la disponibilité des ressources illicites de financement et par la coopération avec d'autres mouvements comme Boko Haram et Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

Selon la « Drug Enforcement Agency » des États-Unis, 60 % des groupes terroristes sont liés aux trafics de narcotiques, et 80 % des Talibans poursuivent un intérêt financier et non la volonté d'imposer une doctrine religieuse. Au Sahel, un tiers des jihadistes se battent pour défendre leur idéologie alors que les deux tiers restants poursuivent plutôt des intérêts sociaux ou financiers.

La réponse à ces nouvelles formes de criminalité doit être internationale. La communauté internationale doit développer une stratégie mondiale en concertation avec les pays concernés, concrétisée par une pluralité d'initiatives de nature politique, diplomatique, socioéconomique et sécuritaire en s'inscrivant dans le long terme. Il conviendra d'aider notamment à une meilleure gouvernance impliquant une justice effective, et la volonté de lancer des mandats d'arrêt contre les responsables d'exactions et de lutter contre le chômage des jeunes, on l'a souligné, aussi bien le Secrétaire général de l'ONU que le Directeur du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent en Afrique (GIABA); un meilleur contrôle des transferts d'armes conventionnelles à l'intérieur du continent. Depuis le printemps arabe, on assiste à une prolifération d'armes légères et de petit calibre. La transparence de tout contrat d'armement devrait être confirmée par une Autorité compétente africaine;

un meilleur contrôle aux frontières – suite au conflit au Mali, de nouvelles routes, pour assurer le transit de la cocaïne, sont déjà en train de s'ouvrir, selon le criminologue français Xavier Raufer, par certains pays de l'Afrique centrale; une approche régionale pour pallier tout risque de migration terroriste notamment au Mali du fait de l'opération Serval. Il faut savoir que la guerre au Mali n'est pas sans conséquences, et certaines capitales de l'Afrique de l'Ouest sont déjà visées et menacées par le MUJAO comme cibles potentielles d'attentat; une plus grande implication du continent africain dans le débat international sur le terrorisme et une gestion mondiale de ce fléau; une plus étroite coordination entre les pays africains, comme entre l'Afrique et ses partenaires internationaux; une prise en charge, par les pays africains, et les organisations régionales de la lutte contre le terrorisme sur leur territoire. À cet égard, je tiens à féliciter le remarquable travail effectué par l'Union africaine qui, lors de sa réunion ministérielle du 17 mars 2013, a pris un certain nombre de décisions allant dans la bonne direction, comme le renforcement de la sécurité aux frontières, l'échange de renseignements, le renforcement des capacités nationales à travers l'échange d'expériences, la formation et l'équipement.

Troisièmement, pour mener à bien ces différentes actions, il est urgent que les pays partenaires honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD). Selon le dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'année 2012, l'APD a baissé de 4 % en valeur réelle entre 2011 et 2012 et ce, après avoir baissé de 2 % en 2011. L'APD globale s'est élevée à 125 milliards de dollars en 2012, soit 0,29 % de la richesse nationale cumulée des différents bailleurs de fonds contre 0,31 % en 2011. Cela ne me paraît pas juste, alors qu'on sait que les pays en développement doivent relever de nouveaux défis dont ils ne sont pas forcément responsables et qui sont le résultat, visiblement, de l'industrialisation forcée de pays riches. Le Conseil l'aura compris, je pense ici aux effets dévastateurs pour nos pays des changements climatiques. Je tiens tout de même à remercier le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède d'avoir respecté et parfois même dépassé leurs engagements en matière d'APD.

Les chiffres sont suffisamment clairs et parlent d'eux-mêmes. Les défis sont immenses, les besoins financiers sont impressionnants. Comme le disait déjà le Président Bouteflika en 2002, le combat contre la

pauvreté est peut-être l'élément premier indispensable de la lutte contre le terrorisme, car si la pauvreté est humainement et moralement inacceptable, elle est un facteur destructeur des vertus humaines et des bases de la solidarité sociale.

Outre le fait que je lance un appel pressant à tous les pays partenaires pour qu'ils fassent un effort en matière d'APD, il nous faut trouver d'autres sources de financement. Je pense notamment à la taxe sur les transactions financières internationales dont la finalité, à la base, n'était pas de pallier les déficiences des banques des pays partenaires, mais de servir à dégager de nouvelles ressources pour l'aide publique au développement.

Onze États membres de l'Union européenne se sont accordés pour lancer une taxe sur les transactions financières internationales communautaires dans le cadre d'une coopération renforcée à partir de février 2013. Je ne peux que me féliciter de cette mesure qui permettra de dégager des montants importants et dont une partie, je l'espère, sera consacrée à la solidarité internationale. Je tiens déjà à remercier le Président de la République française qui s'est engagé ici même à l'ONU à en reverser 10 % pour le développement et la lutte contre les fléaux sanitaires et les pandémies.

Seule une coopération sous-régionale et internationale permettra de combattre les groupes de crimino-narcotrafiquants. Sans le soutien de la communauté internationale, notre continent ne saura pas faire face à ce fléau qui gangrène les États, corrompt les gouvernements et transforme les populations littéralement en esclaves du XXI^e siècle. Seuls une gouvernance au niveau mondial, un « État monde », comme le dit le Français Jacques Attali, et le développement de politiques efficaces permettraient de faire contrepoids à la criminalité grandissante à laquelle tous les gouvernements doivent faire face.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration présidentielle établie au nom du Conseil sur la question à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leur contribution utile à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que le Conseil s'accorde sur la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2013/5.

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Asselborn (Luxembourg) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier personnellement, et à remercier votre pays, le Togo, d'avoir organisé pendant sa présidence du Conseil de sécurité cet important débat sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique, dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales et je suis convaincu que votre discours, Monsieur le Président, est une contribution importante quant à l'analyse qu'elle comporte et quant aux moyens que vous avez mis au point ici pour faire face au fléau du terrorisme. Je remercie le Secrétaire général ainsi que le Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest de leurs exposés très instructifs.

Le débat d'aujourd'hui vient à point nommé. Nous sommes en effet préoccupés à double titre : d'abord parce que le terrorisme continue de constituer une des menaces les plus sérieuses à la paix et à la sécurité internationales, et ensuite parce que le terrorisme est devenu, de façon de plus en plus marquée ces dernières années, une menace à la paix et à la stabilité dans plusieurs régions du continent africain.

La crise au Mali et ses ramifications à travers le Sahel et au-delà, illustrent à maints égards les défis de plus en plus complexes auxquels l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent faire face. Cette situation nous interpelle et nous fait prendre conscience que la lutte contre le terrorisme est un effort de longue haleine, qui nécessitera la mobilisation de moyens importants, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau de la coopération au développement. La mise en œuvre d'une stratégie globale s'impose.

Au niveau de l'ONU, la Stratégie antiterroriste mondiale a élargi le cadre de la lutte contre le terrorisme. À côté des mesures répressives et de sécurité, elle comprend des mesures pour assurer le respect du droit international, notamment du droit humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que des mesures pour éviter que ne se crée un terrain fertile pour la propagation de l'idéologie terroriste. Cette stratégie a le mérite de combiner la sécurité, l'état de droit, le développement socioéconomique, et la protection et la promotion des droits de l'homme. Il importe désormais de la décliner pleinement au niveau régional en Afrique.

Pour contrer la menace que constituent Al-Qaida et ses groupes affiliés en Afrique de l'Ouest, en particulier au Sahel, le Conseil de sécurité a adapté sa réponse en renforçant les outils dont il dispose, notamment les sanctions, par le biais du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2001) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées. Après l'inscription d'Al-Qaida au Maghreb islamique en 2001, nous saluons l'extension des sanctions contre Al-Qaida au Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest en 2012 et au groupe Ansar Eddine en 2013. Et nous attendons beaucoup de la coopération entre le Comité des sanctions contre Al-Qaida et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la MINUSMA, créée par la résolution 2100 (2013) du Conseil le 25 avril dernier.

Compte tenu de l'ampleur de la menace terroriste, nous devons aider les pays africains à renforcer leurs capacités. Nous saluons à cet égard la réunion spéciale que le Comité contre le terrorisme présidé par le Maroc a organisée cette année sur la coopération et l'assistance technique aux États dans la région du Sahel afin de renforcer leurs capacités dans la lutte contre le terrorisme. À titre national, le Luxembourg s'efforce de contribuer au renforcement des capacités africaines en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Nous avons ainsi appuyé une formation mise en place par la Cellule nationale de traitement des informations financières au Sénégal.

Dans la région du Sahel, le terrorisme est un phénomène transnational. Il a été en mesure de se renforcer en s'alliant aux réseaux criminels de la région, qui prospèrent grâce à l'argent généré par la traite des personnes, les trafics d'armes et de drogue, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président. Cette menace transnationale exige une réponse coordonnée aux niveaux international, régional et national. D'où l'importance d'un renforcement de la coopération entre les Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, et d'une utilisation efficace des mécanismes qui ont été développés au niveau des organisations régionales et sous-régionales africaines.

Pour renforcer cette coopération, il est essentiel de mettre en place des stratégies régionales. Au vu de la situation sur le terrain, le Luxembourg estime qu'il est plus que jamais urgent de finaliser et de mettre en œuvre la stratégie intégrée de l'ONU pour la région du Sahel, une stratégie touchant les questions de sécurité, de

gouvernance, de développement et de droits de l'homme et les questions humanitaires. En juillet 2012, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'arrêter et de mettre en œuvre cette stratégie, en consultation avec les organisations régionales. Elle devra fournir au Conseil de sécurité et aux acteurs de la région tout un éventail de moyens d'action préventive, y compris en matière de lutte contre le terrorisme. Il faut la concrétiser au plus vite.

En effet, la menace terroriste ne saurait être éradiquée par des moyens militaires. Il importe en revanche de renforcer la dimension sécuritaire civile, et de mieux outiller les forces de maintien de l'ordre et de la justice contre le terrorisme. Parallèlement, il convient d'œuvrer résolument pour le développement socioéconomique, afin de tarir les sources de frustrations et d'exclusion auxquelles s'alimentent le terrorisme et ses agents de recrutement.

Depuis deux décennies, le Luxembourg a développé un partenariat de coopération avec plusieurs pays de la région de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Dans le cadre de ce partenariat, nous mettons en œuvre une approche régionale et intégrée qui pourra contribuer, nous l'espérons, à s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux racines du terrorisme, en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de base, en essayant de donner espoir aux jeunes générations et en les mettant en mesure de trouver des emplois décents.

La Corne de l'Afrique est une autre région où nous cherchons à apporter notre part aux efforts de lutte contre le terrorisme. La semaine dernière, j'ai participé à Londres à la Conférence sur la Somalie, pays qui a fait d'importants progrès au cours de l'année écoulée mais qui demeure toujours confronté à la redoutable menace terroriste d'Al-Chabab. Nous sommes encouragés par les efforts entrepris et les résultats acquis dans le domaine de la consolidation de l'État et dans le processus politique en Somalie. La situation s'améliore sur le plan de la sécurité, mais les autorités somaliennes requièrent notre soutien afin de bâtir et de renforcer leurs institutions étatiques dans ce domaine. À cette fin, le Luxembourg a saisi l'occasion de la Conférence de Londres pour annoncer une nouvelle contribution financière de 500 000 euros à la réforme du secteur de la sécurité en Somalie.

L'engagement du Luxembourg pour l'Afrique traduit notre conviction qu'il convient d'adopter une

approche globale qui reconnaît le lien intrinsèque entre sécurité et développement, deux objectifs qui ne sauraient être atteints qu'à travers le respect et la protection des droits de l'homme et de l'État de droit, pour citer un grand Africain, Kofi Annan. La déclaration présidentielle qui a été élaborée pour ce débat (S/PRST/2013/5) reflète la nécessité d'adopter une telle approche intégrée dans la lutte contre le terrorisme sur le continent africain. Pour cette raison, le Luxembourg lui apporte son plein soutien. Puisse le présent débat nous inspirer pour casser durablement l'élan du terrorisme en Afrique.

Le Président : Je remercie le Ministre de sa déclaration. Je suis naturellement d'accord avec son analyse de la question et je crois qu'il faut une approche plus globale comme il l'a dit. Mais je voudrais surtout saluer son rôle dans la lutte contre la pauvreté à travers les actions qu'il a indiquées et je voudrais surtout l'encourager à poursuivre cet effort car le chemin est encore long.

M. El Othmani (Maroc) (parle en arabe) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de la République togolaise de l'accession de ce pays frère à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de mai. Je tiens également à le remercier d'avoir choisi l'important sujet que constitue la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales comme sujet phare de la présidence du Togo. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de sa déclaration et saluer son engagement permanent en faveur du renforcement de la coopération internationale et régionale aux fins de la prévention et de la lutte contre les diverses menaces à la sécurité.

La séance d'aujourd'hui se tient dans des circonstances particulières qui préoccupent la communauté internationale en raison des changements politiques et des enjeux sécuritaires en Afrique, ainsi que de leurs répercussions aux niveaux local, régional et international. Les faits successifs survenus ces derniers temps dans diverses régions de ce continent témoignent que ces menaces, en dépit des efforts déployés, ne cessent de mettre en danger la paix et la sécurité internationales et régionales et de causer des souffrances à des millions de civils innocents. Parmi les phénomènes qui appellent l'attention sur l'Afrique à cet égard, il faut citer le lien croissant entre les groupes terroristes et les mouvements sécessionnistes et les réseaux criminels impliqués dans

la traite des êtres humains et dans le trafic d'armes et de drogues, outre les actes de piraterie et les enlèvements.

Ce lien a permis aux réseaux terroristes d'acquérir des moyens financiers et technologiques qui renforcent leur marge de manœuvre, et de menacer parfois la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale des États, surtout dans certaines régions en proie à des difficultés économiques et sociales et à des conflits internes. Le Maroc aura été parmi les premiers pays à exprimer son inquiétude, et ce depuis des années, devant les menaces à la sécurité et les activités terroristes dans certaines régions du continent africain, plus précisément dans la région du Sahel, en Afrique de l'Ouest, dans le golfe de Guinée et dans la Corne de l'Afrique. La réponse du Conseil de sécurité et des organisations régionales à ce phénomène a donné des résultats encourageants, les efforts menés collectivement ayant abouti au démantèlement de nombre de groupes et de réseaux terroristes et criminels.

Mais ces efforts restent insuffisants et manquent de coordination et de cohésion alors que ces réseaux continuent de se déployer dans de nouvelles régions du continent africain, adoptant des méthodes nouvelles et sophistiquées, surtout après l'effondrement du régime de Kadhafi et la prolifération des armes qui s'en est suivie dans la région.

Les efforts que ne cessent de déployer les organismes des Nations Unies trouvent tout leur sens dans leur implication aux côtés des États africains dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, et dans l'amélioration de la sécurité et de la stabilité du continent et le renforcement des capacités en matière d'assistance technique face à cette menace imminente. Nous attendons avec intérêt l'adoption de la stratégie intégrée des Nations Unies concernant le Sahel, et nous restons prêts à participer activement à son exécution et à son succès.

La position du Maroc vis-à-vis du terrorisme est ferme. Pour y faire face, il a adopté une stratégie nationale conforme à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et reflétant l'attachement du Royaume du Maroc aux valeurs de la coexistence, aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et à l'état de droit.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer que le Maroc rejette catégoriquement l'idée que le terrorisme ou la criminalité organisée seraient liés à toute religion, croyance ou groupe ethnique. Le terrorisme et la criminalité organisée représentent de par leur nature

un déni de toutes les valeurs religieuses, éthiques et humaines. Nous réaffirmons notre appui à toutes les initiatives visant à promouvoir le dialogue et la compréhension entre les civilisations et les cultures et le respect des particularités de chacune d'elles, en tant que réaction positive aux tentatives de propagation de tout formes d'extrémisme, de haine, d'exclusion et de racisme.

C'est dans ce contexte que nous estimons que le succès considérable de la stratégie marocaine de lutte contre le terrorisme s'appuie sur une approche globale multidimensionnelle axée sur des mesures préventives visant à appliquer la loi, outre les initiatives nationales visant à remédier aux inégalités sociales, économiques et culturelles qui peuvent être à l'origine de l'émergence d'idéologies violentes et extrémistes. Nous réaffirmons qu'il importe que le Royaume poursuive la série de réformes démocratiques qu'il a lancées et place le développement sous tous ses aspects au cœur de sa vision, en tant qu'elle constitue une soupape de sécurité contre le développement d'idéologies violentes qui conduisent au terrorisme.

Le Maroc a participé au Forum mondial contre le terrorisme et aux activités de ses cinq groupes de travail qui ont pu, en un court laps de temps, mettre en place plusieurs mécanismes d'action commune. À cet égard, nous apprécions à sa juste valeur l'adoption par le Forum de la Déclaration de Rabat relative aux meilleures pratiques dans le domaine de la justice pénale, qui est susceptible d'appuyer le renforcement d'un système pénal national efficace, fondé sur la primauté du droit et comportant des instruments de coopération pénale et judiciaire en matière d'extradition des criminels et d'appui judiciaire réciproque. Le Maroc, comme à son habitude, demeure prêt à partager son expérience nationale avec les pays africains dans le cadre d'une coopération constructive que nous aspirons tous à renforcer.

Conformément à son inébranlable engagement en faveur du renforcement de la paix et de la stabilité en Afrique, le Maroc s'est joint depuis des décennies aux efforts visant à resserrer la coopération entre les pays africains face au terrorisme et à la criminalité organisée transnationale grâce à diverses initiatives, notamment celle portant création d'un espace de dialogue et de coopération entre les États africains riverains de l'Atlantique, ou l'organisation d'une conférence des ministres de la justice des États africains francophones

pour encourager l'adhésion aux conventions internationales sur la lutte contre le terrorisme.

Au plan humanitaire, il y a lieu de citer l'initiative du Roi Mohammed VI du Maroc d'accroître le niveau de l'aide humanitaire destinée aux réfugiés dans les différents pays du Sahel et du Sahara, tels les réfugiés maliens qui ont fui vers les pays voisins et les déplacés à l'intérieur du Mali. Il s'agit d'une initiative qui repose sur la responsabilité éthique et humanitaire aux fins d'alléger les souffrances de ces personnes et d'éviter que les jeunes ne tombent pas dans le piège de la criminalité et du terrorisme.

La Maroc a aussi œuvré au resserrement de la coopération entre les pays sahélo-sahariens et les pays de l'Union du Maghreb, en tant que priorité dans ce domaine, car le Maroc considère que l'approche en matière de lutte contre le terrorisme doit être globale, concertée, décisive et fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, des principes de solidarité et de dialogue constructif entre les groupements régionaux et les États, ainsi que sur le caractère global de la sécurité et la responsabilité collective de toutes les parties.

Dans ce cadre, le Maroc a organisé en mars 2013, en coopération avec l'ONU, une conférence internationale qui a réuni les pays du Maghreb et ceux du Sahel autour de la question de la coopération pour le contrôle des frontières. Les participants ont souligné la nécessité d'une coopération active entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne l'échange d'informations, les compétences spécialisées, les pratiques optimales et la formation.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (CCT), le Maroc a volontairement encouragé les efforts que déploient les organes de l'ONU en matière de lutte antiterroriste, et ce en vue d'élaborer des stratégies antiterroristes régionales et nationales qui soient coordonnées et complémentaires. À cet égard, nous continuons de fournir une assistance technique aux États d'Afrique dans le domaine juridique, le renforcement des capacités et l'échange d'informations. Selon les experts, tous ces domaines représentent des priorités fondamentales dans la lutte contre ce fléau.

Dans une perspective africaine, nous exprimons notre gratitude aux membres du CCT pour avoir adopté notre proposition d'organiser, durant le dernier trimestre de l'année, une réunion consacrée au renforcement des

capacités des États du Sahel en matière de lutte contre le terrorisme. Conformément à son obligation d'appuyer les initiatives internationales de lutte contre le terrorisme, le Maroc n'épargnera aucun effort pour bâtir un partenariat véritable entre les États africains afin de renforcer la coopération régionale et de compléter ainsi les initiatives internationales de lutte contre les menaces à la sécurité.

Selon nous, pour adopter des stratégies nationales intégrées et adaptées et pour garantir leur efficacité, il va falloir instaurer une coopération régionale et sous-régionale cohérente et régulière afin d'ouvrir la voie à la mise en place d'un cadre de coopération visant à protéger les peuples et leurs foyers nationaux contre les menaces à la sécurité, en particulier le terrorisme.

Le Président : Je voudrais rendre hommage à S. M. Mohammed VI et au Gouvernement marocain pour l'efficacité de leur stratégie et de leur riposte. On se souvient qu'il y a eu des attentats que nous avons tous condamnés, mais je pense que depuis, la stratégie a été mise en œuvre, des mesures ont été prises et, pour l'instant, on peut affirmer que le terrorisme a été vaincu là-bas. Nous remercions également le Maroc de sa disponibilité à coopérer avec les autres États et à leur faire partager son expérience pour qu'eux aussi puissent combattre le terrorisme.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante séance. Je remercie également le Secrétaire général et M. Shehu de leurs exposés. Même si nous mettons aujourd'hui l'accent sur le terrorisme en Afrique, nous gardons en mémoire les victimes d'attaques terroristes en tous lieux, ainsi que leurs familles. De Karachi à Kano, de Mogadiscio à Benghazi et In Amenas, et de Bagdad à Boston, ces milliers de vies perdues et brisées nous rappellent de manière tragique que le fléau du terrorisme touche chacun d'entre nous et que pour le combattre, nous devons faire preuve de la même détermination et déployer des efforts communs.

Les groupes terroristes continuent de menacer la paix, la sécurité et la stabilité dans toute l'Afrique. Dans la région du Sahel, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) s'est associé à des combattants mercenaires ayant fui la Libye pour exploiter la rébellion Touareg et submerger les deux tiers du Mali depuis le nord. Au Nigéria, Boko Haram et Ansaru profitent des mauvaises conditions socioéconomiques et du mécontentement de la population pour défier les autorités nationales

et semer la discorde communautaire. En Somalie, Al-Chabab continue de lancer des attaques féroces contre le Gouvernement et la population pour tenter de faire dérailler la transition dans le pays.

Comme nous l'avons constaté il y a tout juste huit jours à Arusha, en Tanzanie, le terrorisme ne se confine pas aux zones de conflit, il peut frapper n'importe où et n'importe quand. Néanmoins, la lutte contre le terrorisme en Afrique a progressé au cours de l'année écoulée. Les exemples de la Somalie et du Mali montrent de quelle manière la coopération internationale et régionale peut contribuer à affaiblir les groupes terroristes qui font peser de graves menaces sur des pays entiers.

Dans ces cas, les pays africains, avec l'appui crucial de la communauté internationale, luttent activement contre les menaces terroristes. Ensemble, les forces françaises, tchadiennes et maliennes se sont attaquées au Mali à un refuge terroriste qui prenait une importance croissante. Le Conseil a imposé des sanctions onusiennes au Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, à Ansar Eddine et à des individus qui y sont associés au Mali, et il a autorisé deux missions successives afin de contribuer à stabiliser le pays. Dans le même temps, la persistance et les sacrifices des soldats de la paix de l'Union africaine, avec l'aide de la communauté internationale, ont aidé la Somalie à s'extraire de l'état brutal d'Al-Chabab.

Pourtant, Al-Qaida et les groupes qui y sont affiliés restent dangereux, ils ont une présence toujours plus diffuse et sont de plus en plus entreprenants. Face à de nouveaux gouvernements fragiles en Afrique du Nord et aux troubles dans d'autres pays du continent, les extrémistes violents exploitent de plus en plus les frontières poreuses, les vides politiques, les revendications locales, les tensions dues à la situation socioéconomique et la baisse de l'attention portée à la lutte antiterroriste pour poursuivre leurs objectifs meurtriers.

Pendant ce temps, les terroristes présents en Afrique continuent de financer leurs opérations en menant des activités illicites, et leurs tactiques sont de plus en plus sophistiquées. Les terroristes transnationaux se livrent au trafic d'armes, de drogue et même à la traite des humains pour financer leurs crimes odieux. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait qu'AQMI et les groupes qui lui sont associés utilisent les enlèvements et les demandes de rançon comme moyen de financer le terrorisme. La communauté internationale ne peut détourner les yeux

de ces crimes et doit arrêter de payer des rançons. En outre, l'utilisation par des terroristes d'engins explosifs improvisés (EEI) se répand en Afrique, comme le montre le récent attentat à la voiture piégée perpétré par Al-Chabab contre des membres du Gouvernement somalien et d'une délégation qatarienne chargée de fournir une assistance. Cette tendance troublante mérite une attention accrue de la part du Conseil de sécurité, et nous accueillons favorablement toute possibilité de mettre au point des initiatives de lutte contre les EEI en collaboration avec les partenaires africains et d'autres partenaires.

La menace multiforme du terrorisme en Afrique exige une réaction multidimensionnelle. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies le reconnaît. Une approche globale non seulement exige de mettre l'accent sur la tactique et le renforcement des capacités pour contrecarrer les attaques et dégrader l'infrastructure du terrorisme, mais comporte également des initiatives stratégiques pour faire reculer l'extrémisme violent et limiter le recrutement de nouveaux terroristes.

Ainsi, les États-Unis ont intensifié l'aide au renforcement des capacités qu'ils fournissent à leurs partenaires africains. Notre Partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme et notre Partenariat pour la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Est aident les États africains à renforcer la sécurité aux frontières, à promouvoir le développement économique, à perturber les réseaux terroristes, à prévenir les attaques et à engager des poursuites contre leurs auteurs. Au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont formé plus de 2 320 fonctionnaires dans 18 pays africains, en leur proposant des activités dans les domaines de l'application des lois et de l'état de droit. Des attachés et conseillers juridiques américains travaillent en collaboration avec les Gouvernements du pays hôte en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, en Tunisie, au Sénégal et en Algérie en vue de renforcer la capacité du secteur judiciaire à lutter contre le terrorisme.

Qui plus est, pour lutter contre la propagande extrémiste violente sur Internet, les États-Unis ont créé le Center for Strategic Counterterrorism Communications, qui aide les journalistes du pays à diffuser des informations exactes et non extrémistes dans le nord du Mali, et ils financent des projets au Nigéria et au Niger afin de mettre en valeur des récits locaux de résistance face au terrorisme.

Par ailleurs, nous nous félicitons des contributions apportées par le Forum mondial de lutte contre le

terrorisme à la lutte contre le terrorisme à travers le continent, en partenariat avec les Nations Unies et l'Union africaine. Les mémorandums portant sur les pratiques optimales publiés par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur la justice pénale, la réhabilitation et la réinsertion des extrémistes violents et la prévention d'enlèvements contre rançon menés par des terroristes sont des outils concrets dont disposent les gouvernements pour lutter contre le terrorisme dans un cadre fondé sur l'état de droit. Toutefois, ces guides ne sont utiles que dans la mesure où existent la volonté et la capacité politiques de les mettre en œuvre.

Il reste indispensable de renforcer les capacités des États en matière de lutte contre les terroristes et de faire participer les communautés à cette lutte, mais il faut se méfier des approches répressives, qui alimentent souvent la radicalisation qu'elles cherchent à éliminer. En effet, réduire la menace du terrorisme en Afrique exige des efforts d'une plus grande portée visant à créer des sociétés plus libres, plus prospères et plus tolérantes où le radicalisme n'a pas de place, où les perspectives d'avenir sont concrètes et où l'espoir prospère. Cela exige de lutter contre la pauvreté et la corruption. Cela exige de développer le commerce, d'accroître les investissements et de mettre en place des infrastructures essentielles, afin que les économies africaines puissent se développer de façon durable. Cela exige de prévenir et de régler les conflits de manière efficace. Cela exige des Gouvernements qu'ils améliorent la prestation des services qu'ils fournissent à leurs peuples, d'une éducation de haute qualité à des soins de santé en passant par la justice. Cela exige enfin que les populations soient en mesure de demander à leurs gouvernements de rendre compte de leur action.

En se fondant sur ce cadre et en partenariat avec les peuples et les Gouvernements du continent africain, les États-Unis s'emploient à renforcer les moyens d'action des citoyens, à promouvoir la bonne gouvernance, à renforcer les droits de l'homme et l'état de droit et à stimuler la croissance économique et le développement. Ce faisant, nous restons conscients qu'aucun pays ne peut lutter contre le terrorisme seul. Nous devons œuvrer de concert en tant que partenaires, par le biais d'un engagement partagé et de l'assistance mutuelle, afin d'éradiquer ce fléau. Nous le devons aux nombreuses victimes de ce fléau et aux générations futures.

M. Gasana (Rwanda) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier S. E. M. Faure Essozimna

Gnassingbé, Président de la République togolaise, pour sa présence personnelle à ce débat du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa présence parmi nous et M. Abdullahi Shehu, Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, de son exposé.

Avant tout, je voudrais, au nom de mon gouvernement, condamner l'attentat terroriste qui a eu lieu samedi à Reyhanli dans le sud de la Turquie, près de la frontière syrienne, qui a coûté la vie à au moins 43 personnes et a fait une centaine de blessés. Je présente les condoléances du Gouvernement rwandais aux familles des victimes et au Gouvernement et au peuple turcs. Nous espérons que justice sera faite, et nous exprimons notre vive préoccupation suite aux informations selon lesquelles cet attentat aurait des liens avec la crise syrienne.

Le Rwanda souscrit à la déclaration du Président (S/PRST/2013/5) qui vient d'être adoptée. Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, du choix de ce thème, qui démontre l'attachement du Togo à la paix et la sécurité sur notre continent. Le thème choisi pour la deuxième présidence togolaise pendant son mandat au Conseil de sécurité est dans la droite ligne du thème choisi pour la première présidence togolaise en février 2012, « L'impact de la criminalité transnationale sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région au Sahel » (voir S/PV.6717).

Le Rwanda, pays frère du Togo, partage pleinement ses préoccupations pour la paix et la sécurité en Afrique. C'est pour cela que notre pays avait choisi, pour notre présidence en avril, d'organiser une séance d'information sur « La prévention des conflits en Afrique : s'attaquer aux causes profondes » (voir S/PV.6946). Nous remercions le Ministre des affaires étrangères du Togo d'avoir participé à ladite séance. En effet, l'Afrique ne pourra lutter durablement contre la criminalité transnationale et le terrorisme que si le continent adopte une stratégie efficace pour prévenir les conflits en Afrique en s'attaquant à leurs causes profondes.

La question du terrorisme, surtout dans le contexte africain, est extrêmement complexe. Il est vrai que le terrorisme et les conflits en Afrique ont généralement les mêmes causes profondes, mais le terrorisme peut

aussi être à la fois la cause et la conséquence des conflits sur le continent, tout comme ces conflits peuvent aussi se nourrir du terrorisme ou bien conduire à celui-ci. En effet, la plupart des causes profondes des conflits en Afrique, examinées par les membres du Conseil lors de la séance d'information en avril, sont également des causes du terrorisme. Je citerai particulièrement la division artificielle des frontières, héritage du colonialisme, qui a engendré des problèmes d'identité et de nationalité; la porosité des frontières; l'ingérence étrangère; le manque de démocratie et d'état de droit; la corruption et la mauvaise gouvernance; la pauvreté et la famine; ainsi que l'exclusion et la discrimination basées sur la race, l'ethnie, la religion ou la région d'origine.

Outre le fait que le terrorisme et les conflits en Afrique partagent les mêmes causes profondes, il est aussi important de noter que le terrorisme peut être une cause ou une conséquence des conflits et vice-versa. En effet, il est bien évident que les conflits en Afrique peuvent servir de terreau au terrorisme, qui, comme tout le monde le sait, ne peut se développer et s'installer durablement que dans le chaos ou les zones de non-droit. Ce n'est pas par hasard que les groupes terroristes s'attaquent régulièrement aux Casques bleus et menacent les pays fournisseurs de contingents. Dans le même ordre d'idées, le terrorisme peut être une cause de conflit. En effet, les actes terroristes à répétition visant des communautés religieuses, ethniques ou raciales est une source d'exaspération, pouvant conduire à des conflits intercommunautaires. Il est donc bien évident que le terrorisme, qui va toujours de pair avec les trafics de tout genre et la criminalité transnationale, doit être une préoccupation centrale dans toute réflexion sur la prévention des conflits en Afrique.

Bien que le terrorisme puisse trouver des causes profondes dans nos sociétés, il ne peut y avoir d'excuse, de justification ou de circonstances atténuantes pour le passage à l'acte. En effet, la pauvreté, le chômage, l'exclusion ou la corruption de certains de nos gouvernements ne devraient pas conduire nécessairement au terrorisme, en ce sens que la plupart des victimes de ces fléaux luttent chaque jour de manière pacifique et citoyenne pour s'assurer un avenir meilleur.

On doit donc s'attaquer aux causes profondes du terrorisme tout en s'attaquant à ceux qui décident de franchir le Rubicon en brisant des familles et en terrorisant des communautés. À cet égard, le Rwanda renouvelle son appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous félicitons également

le Comité établi en vertu de la résolution 1373 (2001) concernant la lutte contre le terrorisme, ainsi que les autres comités en charge de la lutte contre le terrorisme, pour leurs activités. Nous les encourageons à renforcer leur coopération, notamment à travers l'échange d'informations sur les meilleures pratiques, en vue d'une meilleure coordination des efforts internationaux pour prévenir et combattre le terrorisme.

Le Rwanda soutient également la coopération des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales. Nous saluons à cet égard le travail accompli par le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les pays africains s'agissant de prévenir et de combattre le terrorisme. À cet égard, nous voudrions souligner que nous attendons également avec intérêt la publication de la stratégie intégrée pour le Sahel, qui, nous l'espérons, pourra aider les pays de la région à prévenir et à combattre le terrorisme.

Le Rwanda réitère sa condamnation d'Al-Chabab en Somalie, du Boko Haram au Nigéria, du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, d'Ansar Eddine au Mali, d'Al-Qaida au Maghreb islamique et de toutes les autres organisations terroristes opérant sur le continent africain.

Cependant, le Rwanda, en référence à la déclaration du Président qui vient d'être adoptée, réaffirme que le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation en particulier. Nous regrettons d'ailleurs que le mot « terrorisme » soit souvent utilisé pour désigner des mouvements ayant une affiliation particulière et employant des méthodes qui leurs sont propres.

Il convient ici de rappeler que le terrorisme ne peut se limiter à l'usage d'explosifs mais doit aussi s'étendre aux groupes armés qui commettent des crimes de masse et des enlèvements, qui brûlent des villages et qui utilisent le viol comme arme de guerre et de terreur. À cet égard, je rappellerai qu'un groupe génocidaire nommé « Armée pour la libération du Rwanda » avait été qualifié de mouvement terroriste avant de changer de nom, il y a 12 ans, pour devenir les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Nous appelons donc le Gouvernement frère de la République démocratique du Congo, ainsi que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et toute la communauté internationale à redoubler d'efforts pour lutter contre ce groupe génocidaire et terroriste, qui est

l'une des sources principales du conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Pour conclure, Monsieur le Président, je salue encore une fois votre engagement personnel contre le terrorisme en Afrique et dans le monde. Je rends particulièrement hommage à tous les citoyens du monde et à toutes les organisations de la société civile qui ont fait de la lutte contre le terrorisme un combat quotidien et ce, au péril de leur vie ou de la vie de leurs membres. Nous avons donc ici une obligation de résultat et j'espère que nos efforts collectifs au sein du Conseil et ailleurs pourront enfin redonner espoir à l'Afrique et à toutes les communautés qui vivent sous la menace du terrorisme.

M. Kim Kyou-hyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je commencerai par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui ce débat fort opportun sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé très complet, et M. Abdullahi Shehu du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de sa déclaration très instructive.

Malgré les efforts concertés de la communauté internationale ces 10 dernières années, le terrorisme continue de représenter une grave menace pour la paix et la sécurité au Maghreb et dans la région du Sahel. Si on n'agit pas, la formation de ce qu'on appelle l'arc d'instabilité du Mali à la Somalie risque bientôt de devenir irréversible et de transformer le continent africain tout entier en une pépinière pour les terroristes et un tremplin pour des attaques terroristes à plus grande échelle à travers le monde.

La République de Corée est convaincue que l'action pour prévenir et combattre le terrorisme sera beaucoup plus efficace avec l'adoption d'une approche globale. À cet égard, nous appuyons la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui s'emploie à combattre toutes les composantes du terrorisme, à savoir les terroristes eux-mêmes, leurs armes, leurs sources de financement et leurs réseaux.

En toute logique, la première chose à faire est de se pencher sur les conditions socioéconomiques et environnementales, en mettant tout particulièrement l'accent sur les jeunes et l'éducation. Dans ce contexte, la République de Corée appuie énergiquement l'initiative « L'éducation avant tout », lancée par le Secrétaire général. Les droits de l'homme et la primauté du droit

doivent être au cœur des efforts mondiaux en vue de régler le problème du terrorisme.

Une autre tâche importante consiste à défendre les frontières poreuses pour endiguer le flux d'armes en Afrique. Il faut aussi empêcher et interdire le financement du terrorisme. Par sa collaboration avec le Groupe d'action financière, le GIABA joue un rôle déterminant pour encourager une coopération plus étroite en matière militaire et de renseignement entre les pays de la région. Les pays concernés doivent pleinement s'appropriier ces efforts et mettre en place la bonne gouvernance et promouvoir des réformes économiques, tout en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. À cet égard, la République de Corée salue le travail réalisé par l'Union africaine, et notamment l'adoption, en 1999, de la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme; la création du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, conformément au plan d'action qu'elle a adopté en 2002; et la nomination d'un représentant spécial pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme, en octobre 2010.

Pleinement consciente de l'évolution de la situation, la République de Corée participe activement aux efforts internationaux pour prévenir et combattre le terrorisme en Afrique. Premièrement, la Corée joue un rôle actif pour remédier aux causes du terrorisme et s'emploie à favoriser le développement socioéconomique de ses partenaires africains grâce à tout un éventail de programmes de coopération. Mon gouvernement a formulé un plan d'action pour la période 2013-2015 à l'occasion du troisième Forum Afrique-Corée, qui prévoit toute une série d'activités d'aide, y compris le développement du capital humain.

Deuxièmement, une autre grande tâche à laquelle la communauté internationale doit s'atteler consiste à empêcher l'utilisation d'armes de destruction massive à des fins de terrorisme. En sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), la République de Corée va chercher les moyens de mobiliser, dans la limite du mandat du Comité, l'aide internationale dont les États africains ont besoin. Nous allons également travailler de concert avec les autres comités chargés de lutter contre le terrorisme, à savoir le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, et le Comité contre le terrorisme, pour élaborer des programmes d'assistance destinés à donner

un coup de fouet aux efforts africains de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, il est indispensable à l'ère numérique de s'adapter à l'évolution de la menace terroriste. Tirant parti des nombreuses possibilités de connexion offertes par les technologies de l'information, les apprentis terroristes locaux apprennent à fabriquer des bombes sur l'Internet tandis que les terroristes confirmés recrutent sur Twitter. Pays hôte de la Conférence de Séoul sur le cyberspace, qui aura lieu les 17 et 18 octobre, la République de Corée va intensifier ses efforts pour contrer les nouvelles tendances consistant à exploiter les technologies de l'information pour inciter au terrorisme, faire de nouvelles recrues, financer des activités terroristes et diffuser l'extrémisme.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, le terrorisme n'a pas de nationalité ni de religion et il ne respecte aucune frontière. Notre riposte doit donc aussi tenir compte de la nature multiforme et omniprésente du terrorisme aujourd'hui. En tant que membre du Conseil de sécurité, la République de Corée prendra ses responsabilités et encouragera les efforts du Conseil pour lutter contre le terrorisme en Afrique et au-delà.

M. Zuain (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur et un privilège que de vous voir, Monsieur le Président de la République togolaise, présider le présent débat. Votre participation, et celle du Vice-Premier ministre luxembourgeois, de plusieurs ministres et vice-ministres des affaires étrangères, des représentants des pays membres du Conseil et de M. Adbullahi Shehu du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest attestent l'importance et le caractère opportun du thème proposé.

Je tiens par ailleurs à remercier le Secrétaire général de sa présence et de son exposé.

Comme nous le constatons dans la déclaration présidentielle que nous venons d'adopter (S/PRST/2013/5), le terrorisme continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, l'exercice des droits de l'homme et le développement économique et social des États. Dans le cas de l'Afrique, en particulier, cette menace constitue un obstacle à la stabilité et à la prospérité de ce continent car le terrorisme y est devenu plus diffus et met au point des mécanismes opérationnels toujours plus complexes en réaction à la vigilance croissante de la communauté internationale. Les actes de terrorisme, y compris les actes motivés par l'intolérance ou l'extrémisme de tout

bord et de toute nature, se multiplient. L'Argentine condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En même temps, nous sommes convaincus que le cadre général de toute réponse à ce phénomène doit, sans exception, respecter le droit international, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Du fait de son expérience tragique, l'Argentine, victime d'un terrorisme d'État qui a donné lieu à des violations massives et systématiques des droits de l'homme, a mis en place des politiques publiques relatives aux droits de l'homme, notamment sur des questions telles que la mémoire, la vérité, la justice et les réparations, et a encouragé le développement progressif du droit à la vérité.

Par ailleurs, l'Argentine a subi directement les effets du terrorisme international, ayant été la cible de deux attentats extrêmement graves perpétrés à Buenos Aires, le premier en 1992 contre l'Ambassade d'Israël, et le deuxième en 1994 contre le Siège de l'Association des mutuelles israélites argentines. Cette expérience nous a convaincus encore une fois que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le cadre de l'état de droit et du respect des garanties fondamentales. Nous n'avons aucun doute à ce propos; c'est pourquoi nous abhorrons l'idée selon laquelle les violations des droits de l'homme sont admissibles dans certaines circonstances.

Notre pays, tant pour ce qui est de la lutte contre le trafic et la traite de personnes que du contrôle du commerce illicite des armes et des stupéfiants et de la lutte contre les drogues illicites, a mis en place des lois et des politiques migratoires qui ne pénalisent pas les migrants et ne les frappent pas de discrimination, car nous reconnaissons également que migrer est un droit fondamental. Mais nous devons toutefois avoir une politique efficace à nos frontières afin de contrôler le trafic de stupéfiants et d'armes. Nous avons réussi à mettre en place des cadres solides et des politiques publiques qui ont donné des résultats. Nous avons également développé des stratégies régionales au niveau du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), car nous savons bien que les efforts des États sont cruciaux, de même que l'engagement de la région et de la communauté internationale.

On ne peut dissocier le terrorisme de la complexité grandissante de la réalité internationale. C'est pourquoi il est indispensable de traiter cette complexité dans

le cadre d'un effort multilatéral global fondé sur la coordination et la coopération entre les États afin de prévenir et de combattre effectivement ce fléau. La lutte contre le terrorisme exige d'abord un engagement ferme de la part de tous les États à lutter contre les actes de terrorisme au niveau national, à ne pas aider les auteurs d'activités liées au terrorisme ou ceux qui y participent, et à renforcer la législation nationale axée sur la poursuite en justice ou l'extradition des terroristes.

De plus, au niveau mondial, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, une approche globale renforcerait notamment les efforts conjoints eu égard aux conditions qui favorisent la propagation et le financement du terrorisme. Ni les différences religieuses ou ethniques ni les circonstances économiques ne sauraient justifier les actes de terrorisme. Toutefois, la tolérance et le fonctionnement de l'état de droit, l'inclusion sociale et un travail dans la dignité créent un climat propre à contrer la propagation du terrorisme. Tout acte de terrorisme est le reflet d'un problème d'exclusion culturelle, politique, sociale, ethnique ou religieuse. Et le fondamentalisme qui accompagne cet état de chose offre un terreau fertile au développement du terrorisme.

De plus, dans le cas de l'Afrique, comme l'indique la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée aujourd'hui (S/PRST/2013/5), le terrorisme compromet les efforts déployés par les États africains pour promouvoir le développement économique et social. Les pays de la région doivent pouvoir consacrer leurs ressources au développement sans avoir à les utiliser pour lutter contre le terrorisme. À cet égard, la situation dans la région du Sahel est paradigmatique. D'une part, le développement exige des conditions fondamentales de sécurité et de stabilité exemptes de la menace du terrorisme. En même temps, pour instaurer un minimum de stabilité, il faut adopter une approche intégrée et globale. À cet égard, je me réjouis des observations faites par le Secrétaire général sur la nécessité pour l'ONU d'adopter une stratégie intégrée pour le Sahel qui engloberait la sécurité, la gouvernance, le développement, le respect des droits de l'homme et les questions humanitaires.

Les États de la région doivent mener une action coordonnée qui permette de lutter contre les activités des groupes terroristes comme Al-Qaïda au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest et Ansar Eddine, en luttant contre le trafic de stupéfiants et d'armes légères et de petit calibre.

L'immensité des frontières terrestres et maritimes pose un défi particulier à la lutte contre les activités de ces groupes, ce qui souligne l'importance de l'appui de la communauté internationale en matière de renforcement des capacités nationales.

Les attentats répétés perpétrés contre des pays africains sont source de préoccupations, en particulier les attentats contre les bureaux des Nations Unies, comme ce fut le cas en août 2011 à Abuja. En ce qui concerne le trafic d'armes légères et de petit calibre notamment, nous croyons comprendre que le Traité sur le commerce des armes adopté par l'Assemblée générale le 2 avril, pourrait empêcher le détournement d'armes vers des groupes terroristes.

En Afrique, comme dans beaucoup de régions du monde, la lutte contre le terrorisme exige des changements structurels qui mettent fin à la pauvreté, la misère et la marginalisation qui sont si propices au développement du terrorisme. La communauté internationale doit coordonner ses efforts et coopérer pour faire face à cette menace, mais il faut également qu'existe un système économique mondial équitable qui s'attaque aux causes profondes de ce fléau. De même, comme l'indique la déclaration présidentielle, les efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme doivent être complétés par des initiatives régionales et sous-régionales et par les efforts des institutions spécialisées afin de promouvoir une coopération mondiale. Chaque région et sous-région a ses particularités et, comme pour beaucoup d'autres questions, en matière de terrorisme, la coopération régionale et sous-régionale est un élément essentiel d'une réponse vaste et globale à ce fléau.

Dans le cas de notre région, nous avons, par le biais du Comité interaméricain contre le terrorisme, élaboré plusieurs programmes pour échanger des informations et les meilleures pratiques dans ce domaine. De même, dans le cadre du MERCOSUR, un forum spécialisé dans la lutte contre le terrorisme favorise l'échange d'information sur la législation et les mesures de contrôle et d'harmonisation des normes visant à permettre une meilleure coordination entre les pays de la sous-région.

Dans le cas du continent africain, l'Argentine appuie les mesures prises par les pays de ce continent aux niveaux national et régional pour lutter contre le terrorisme. À ce titre, nous réitérons la nécessité de travailler de concert avec l'Union africaine à la mise en œuvre de la coopération.

Dans un cadre plus large mais lié à la situation sur le continent africain, nous comprenons que les opérations de maintien de la paix ne constituent pas un outil adapté à la lutte contre le terrorisme. L'emploi d'une force offensive est contraire aux trois principes clefs du maintien de la paix, à savoir, le consentement des parties, l'impartialité et le recours à la force en cas de légitime défense seulement ou dans le cadre du mandat. De plus, nous comprenons que le fait d'autoriser les missions de maintien de la paix à recourir à la force pour lutter contre l'action d'éléments terroristes pourrait faire de l'ONU une partie à conflit interne asymétrique, sapant sa légitimité et mettant en danger le personnel œuvrant sur les questions humanitaires, le développement et la protection des droits de l'homme. Quoi qu'il en soit, l'inclusion dans une opération de maintien de la paix d'une dimension d'imposition de la paix exige une réflexion approfondie et une action responsable.

L'Argentine estime évidemment que ces questions doivent faire l'objet d'un débat élargi entre tous les membres de l'ONU au cours duquel seraient évalués les éléments dont l'Organisation aurait besoin pour faire face à ces situations.

Dans le cadre du Conseil de sécurité, les questions africaines occupent une grande partie de nos analyses et de notre réflexion. D'une manière générale, nous nous concentrons sur les situations de conflit et sur d'autres aspects peu positifs. Néanmoins, l'Argentine est convaincue que les États africains, l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales ont réalisé d'importants progrès dans la prévention des conflits et le maintien et la consolidation de la paix. L'Afrique a également fait des progrès dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, du renforcement de la démocratie et de l'instauration de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel. L'Argentine appuie fermement ce processus et met à disposition toute l'expérience acquise ces dernières années au titre de la coopération dans la lutte contre ce fléau.

De même, nous considérons qu'il importe de cerner les défis qui restent à relever par l'Afrique en matière de lutte contre le terrorisme, en reconnaissant parallèlement les larges succès remportés, tels que : le plus grand nombre de ratifications des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, l'adoption de lois relatives au financement du terrorisme, les progrès enregistrés en matière de contrôle des frontières, l'augmentation de la coopération et de la

coordination entre les États de la région et les avancées réalisées en ce qui concerne le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

Les progrès sont donc significatifs. Toutefois, de nombreux défis nous attendent encore dans ce combat, tant en Afrique qu'au niveau international. La solidarité et la coopération, dans le cadre du plein respect de la souveraineté des États, demeurent en l'occurrence nos meilleurs outils.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence togolaise de son initiative de tenir la séance d'aujourd'hui sur un sujet d'une grande actualité. Nous voyons une contribution au renforcement du rôle central de coordination que jouent l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité dans la lutte contre le terrorisme. Nous savons gré au Secrétaire général de sa participation à la présente séance et de son exposé sur le sujet à l'examen. Nous voudrions également remercier le Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest des informations qu'il nous a fournies.

En dépit de l'importance des efforts déployés par la communauté internationale, le terrorisme demeure l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Malheureusement, l'Afrique se retrouve aujourd'hui en première ligne de la lutte contre ce fléau. Des groupes extrémistes régionaux ayant uni leurs forces avec des éléments criminels se jouent facilement de frontières poreuses, acquièrent de nouvelles sources de financement, et continuent de s'armer à outrance en profitant de la prolifération dans la région d'armements en provenance des arsenaux libyens. Nous avons mis en garde sur ces dangers à maintes reprises. C'est en vue de mettre en place des barrages routiers fiables afin d'endiguer la propagation des armes libyennes, y compris des systèmes portables de défense anti-aérienne, que la Russie a pris l'initiative de la résolution 2017 (2011).

Le terrorisme reçoit des flux financiers considérables du trafic de drogue. L'Afrique de l'Ouest est devenue l'une des zones les plus importantes de transit de la cocaïne en contrebande vers l'Europe. Nous constatons qu'il existe dans la région une production de drogues de synthèse et qu'on y développe les voies existantes ou nouvelles d'acheminement de l'héroïne afghane. Il en résulte un élargissement de l'aire géographique des activités terroristes, en même temps qu'une augmentation des attentats terroristes et qu'une

multiplication des liens avec la criminalité organisée. Les extrémistes tentent toujours plus de s'implanter dans les organes du pouvoir. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par la tendance à l'immixtion du terrorisme dans les conflits armés régionaux, ce qui a pour effet de menacer directement l'intégrité territoriale des États et de saper les fondements de la paix et de la sécurité internationales. L'un des exemples de ce phénomène est l'instabilité permanente que connaît le Mali et toute la région du Sahel.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2100 (2013), qui confirme que la communauté internationale œuvre de concert en vue de trouver une solution à ce problème. À ce sujet, nous ne pouvons que regretter que le Conseil n'ait pas encore trouvé de position solide sur la condamnation des attentats et menaces terroristes auxquels donnent lieu les événements en Syrie, compte tenu en particulier de l'influence croissante dans les rangs de l'opposition de terroristes affiliés à Al-Qaïda.

Les pays africains adoptent de plus en plus des initiatives pour résoudre les problèmes du continent. À cet égard, nous nous réjouissons des partenariats mis en place entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ainsi que d'autres organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la stabilité en Afrique. Néanmoins, les conditions actuelles rendent indispensable une assistance de l'ensemble de la communauté internationale au renforcement des capacités des forces de sécurité des États africains. Il convient de mettre en œuvre des mesures d'envergure en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la sécurité aux frontières et dans les aéroports, l'accroissement des échanges d'informations et la formation du personnel chargé de la répression.

Nous relevons le rôle clef joué par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui coordonne au sein du Secrétariat la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en matière d'assistance technique aux États d'Afrique. Nous saluons les initiatives régionales de ces entités.

S'agissant du renforcement des capacités des États d'Afrique, la Russie met quant à elle l'accent sur la fourniture d'une aide humanitaire par la voie de l'ONU et sur le plan bilatéral, en portant assistance aux pays de la région grâce à la formation de personnel spécialisé, notamment dans les services de maintien de l'ordre. Nous estimons qu'à long terme, il convient d'attacher

plus d'attention à la déradicalisation de la population, et en particulier des jeunes. Nous devons nous attacher à régler les problèmes de l'emploi et de l'enseignement. Il est toujours aussi pressant de renforcer notre efficacité en la matière en faisant pièce aux tendances extrémistes qui forment la base idéologique et le terreau des groupes terroristes dans la région.

Il est indispensable d'accroître nos efforts afin d'instaurer dans la région un climat propre à empêcher l'implantation de l'idéologie de la violence. À cette fin, nous devons recourir aux médias et aux structures de la société civile. Nous devons tuer dans l'œuf toutes les tentatives visant à mêler les diasporas régionales aux activités terroristes. Nous pensons qu'il est important de mettre plus activement en œuvre les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies encourageant les organisations régionales et sous-régionales à prendre en amont des mesures de diplomatie préventive et de règlement pacifique des différends.

Nous espérons que les préoccupations que nous avons entendu exprimer aujourd'hui seront dûment prises en considération par le Secrétaire général aux fins de l'élaboration par le Conseil de nouvelles mesures dans ce domaine. Nous estimons que la mise en œuvre de ces mesures s'avérera une composante importante des efforts mondiaux de la communauté internationale pour résister à la menace du terrorisme et qu'elle permettra d'assurer la sécurité et la stabilité du développement des pays africains.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser nos remerciements pour la convocation, et votre présidence, de cette importante séance consacrée à l'examen des enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique. Durant son mandat au Conseil, le Togo s'est avéré un éloquent artisan de l'amélioration de la paix et de la sécurité dans la région et sur le plan international. Votre présence ici aujourd'hui prouve la force de l'engagement de votre pays s'agissant de régler les problèmes auxquels se heurte le continent africain.

J'aimerais également remercier le Secrétaire général et M. Abdullahi Shehu de leurs édifiants exposés. Je salue l'adoption de la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/5) en point d'orgue à notre débat d'aujourd'hui.

Le terrorisme représente une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'à l'indépendance politique, à la souveraineté, à l'intégrité

territoriale et au développement socioéconomique de tous les États. En raison de son évolution constante, le terrorisme continue de remettre en question le bien-être de nos sociétés, de faucher des vies innocentes, et de compromettre la sécurité et la stabilité intérieures des États. Aucun pays ni aucune région ne sont à l'abri de ce fléau.

L'Azerbaïdjan contribue activement aux actions mondiales de lutte contre le terrorisme. La lutte antiterroriste dans le contexte des problèmes de sécurité actuels de certains pays africains a été l'un des sujets largement débattus de la Conférence internationale sur le renforcement de la coopération en matière de prévention du terrorisme, organisée conjointement par l'Azerbaïdjan, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, à Bakou les 18 et 19 mars.

Le terrorisme en Afrique a ses propres caractéristiques distinctes, faites de phénomènes et de causes profondes plus divers et complexes que dans d'autres régions du monde. Un certain nombre de sous-régions du continent souffrent de problèmes pérennes sur les plans politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire. L'instabilité, le sous-développement, les tensions intercommunautaires, la pauvreté, le manque d'institutions publiques viables et la porosité des frontières créent des conditions favorables à l'infiltration de groupes armés et de réseaux terroristes et criminels, à l'afflux d'armes dans la région et à une résurgence des activités séparatistes radicales.

Pour ce qui est de s'attaquer aux causes profondes, l'Afrique dans son ensemble a réalisé des progrès significatifs, et de nombreux États africains ont beaucoup avancé sur la voie de la stabilité politique, de la démocratisation, de l'économie durable et du développement social. De remarquables efforts ont été déployés par l'Union africaine, en tant qu'acteur régional de premier plan, et par les organisations sous-régionales en Afrique, dans la promotion collective de la paix, de la sécurité et de la stabilité du continent. Toutefois, comme on peut le juger d'après la dynamique des questions africaines inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, cet objectif n'est pas encore atteint. Une réponse globale et intégrée et un engagement constant de la part des acteurs internationaux, régionaux et nationaux sont nécessaires à cet égard.

Développement et sécurité sont interdépendants et essentiels pour une approche efficace et globale

face au terrorisme. La diffusion du terrorisme et de l'extrémisme dans différentes régions d'Afrique est source de grave préoccupation. Plus spécifiquement, la crise au Mali a des retombées négatives sur la région et au-delà, et nécessite une réponse multiforme et intégrée dans laquelle les dimensions politique, sécuritaire et humanitaire et des droits de l'homme sont bien coordonnées et se renforcent mutuellement. L'Azerbaïdjan appuie les efforts en cours visant à restaurer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité du pays, et à y démanteler les réseaux terroristes et criminels.

Il importe au plus haut point de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour contrer les menaces et relever les défis posés par les terroristes et les groupes armés d'opposition en Somalie, en particulier Al-Chabab, notamment en s'attaquant aux acteurs internes et externes qui essayent d'y saper le processus de paix.

Partout dans le continent, priorité doit être donnée à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de façon intégrée et dans tous ses aspects, ainsi que celle des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soulignons la nécessité d'une application urgente et rapide des sanctions imposées par le Conseil, en tant qu'instrument clef de la lutte contre le terrorisme. Il est essentiel aussi que les États œuvrent de concert à la formulation de stratégies et au renforcement de la coordination en vue de lutter contre les activités terroristes et de prévenir l'expansion des groupes terroristes islamistes comme Al-Qaïda au Maghreb islamique, Boko Haram, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest et Ansar Eddine. Il faut noter que les deux derniers groupes ont été inscrits dernièrement sur la liste du Comité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda et les individus et entités qui lui sont affiliés en relation avec l'apparition de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest.

Le strict respect des obligations juridiques internationales et la coopération la plus transparente entre États africains ont une importance fondamentale. Nous reconnaissons que des efforts significatifs sont faits par les Nations Unies et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales pour promouvoir la coopération et la coordination et renforcer les capacités des États d'Afrique face au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée. Nous

sommes d'avis qu'il faut aussi élargir les programmes de coopération bilatérale avec les États africains. L'Azerbaïdjan est prêt à explorer conjointement, dans le cadre de son dialogue avec l'Union africaine, les possibilités de leur prêter assistance dans ce domaine.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence togolaise, et en particulier S. E le Président de la République togolaise, d'organiser et de présider le débat d'aujourd'hui sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et M. Abdullahi Shehu de leurs exposés.

Il ne fait aucun doute, et c'est triste et inquiétant, que le terrorisme continue de croître en Afrique. Cela reflète l'évolution de la menace terroriste à laquelle nous sommes confrontés, qui est toujours plus fragmentée et géographiquement diversifiée. Elle menace les pays et les populations d'Afrique ainsi que les citoyens et les intérêts de pays bien au-delà des limites de l'Afrique. Voilà pourquoi la communauté internationale doit œuvrer de concert avec les pays africains pour contrer cette menace. Il s'agit d'un défi que nous devons relever tous ensemble.

Pour contrer efficacement la menace terroriste, il faut une approche globale, notamment des mesures politiques, économiques et humanitaires, ainsi que des interventions opérationnelles. Les comités des sanctions doivent jouer ici un rôle central, et il importe que toutes les composantes pertinentes du système des Nations Unies œuvrent de concert pour relever les défis du terrorisme, tout en évitant les doublons au sein de ses infrastructures. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sont des instruments clefs pour ce faire. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour éliminer les facteurs déterminants du terrorisme, contrer la radicalisation des plus vulnérables et appuyer des structures étatiques ouvertes à tous qui garantissent sécurité et prospérité aux populations africaines. Cela peut se faire, mais exigera une approche sévère, intelligente et patiente.

L'instabilité est depuis longtemps un facteur déterminant du terrorisme. Al-Qaïda et les autres groupes terroristes prospèrent là où règne l'instabilité politique et sont en place des institutions politiques faibles, et là où l'on a échoué à répondre à des griefs politiques ou sociaux de longue date. La communauté internationale doit œuvrer de concert avec les nations africaines,

en adoptant une approche globale pour éliminer la pauvreté, en mettant en place une gouvernance efficace et en réalisant des progrès économiques en vue de promouvoir la stabilité. Parallèlement à ces efforts, il nous faut continuer de chercher à mieux comprendre ce qui motive les individus à s'engager dans le terrorisme et à mieux répondre aux griefs exprimés, qu'ils soient locaux, nationaux, régionaux ou internationaux. Il ne nous faut pas permettre que le terrorisme soit une option attrayante pour les laissés pour compte du statu quo.

Le paiement de rançons a contribué à la croissance du terrorisme en Afrique. Les enlèvements en vue d'obtenir une rançon alimentent le terrorisme et sont eux-mêmes une forme de terrorisme. La communauté internationale doit mener une action collective pour lutter contre ce problème. Nous approuvons le mémorandum adopté à Alger par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui fournit des propositions pratiques sur la manière de prévenir et de régler le problème des enlèvements par des terroristes, et nous nous félicitons de la récente réunion d'experts à Bogota. Nous appuyons pleinement le travail qu'effectue le Groupe d'action financière aux fins de renforcer les cadres mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En outre, il nous faut œuvrer de concert pour empêcher que la menace actuelle née du terrorisme ne gagne en ampleur. Comme le Premier Ministre du Royaume-Uni l'a indiqué en janvier,

« Il y a quatre ans, la principale menace de l'extrémisme islamiste venait de la région de l'Afghanistan et du Pakistan. Beaucoup a été fait pour traiter et réduire l'ampleur de cette menace. Alors que les trois quarts des complots terroristes les plus graves contre le Royaume-Uni étaient liés à cette région, aujourd'hui cette proportion a été ramenée à moins de la moitié. Mais dans le même temps, les franchises Al-Qaïda se sont multipliées au Yémen, en Somalie et dans certaines régions de l'Afrique du Nord ».

Comme le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg l'a noté, la Somalie illustre un point important. Il y a peine une semaine, le Royaume-Uni a accueilli la Conférence sur la Somalie, à laquelle ont participé les représentants de 54 pays. Il est évident que la lutte contre le terrorisme ne peut, seule, remédier aux causes profondes des problèmes que rencontre la Somalie. L'ampleur du défi signifie qu'il nous faut mobiliser tous les moyens dont nous disposons – réseaux diplomatiques, aide et commerce, nos relations politiques

et notre coopération en matière de sécurité. Il nous faut aussi appuyer les éléments constitutifs de la démocratie, tel l'état de droit. L'autosatisfaction n'est pas de mise en Somalie. Al-Chabab demeure une menace mortelle. Toutefois, nous pensons que les progrès mesurés réalisés en Somalie servent de cadre de référence. Il s'agit d'une approche dont la communauté internationale peut s'inspirer ailleurs pour aider patiemment les États fragiles à se reconstruire et s'attaquer aux facteurs déterminants du terrorisme.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans ses observations liminaires, et comme de nombreux intervenants s'en sont faits l'écho, la lutte contre le terrorisme doit être menée sur plusieurs fronts et de façon multidimensionnelle. Il nous faut nous attaquer au terrorisme de plusieurs façons – militairement, bien sûr, mais il nous faut aussi contrer le récit dont se nourrit le terrorisme. Il nous faut fermer les espaces non gouvernés où il prospère et répondre aux griefs qu'il utilise pour réunir un appui. Le Royaume-Uni est déterminé à travailler avec ses partenaires pour vaincre le terrorisme. Nous mettrons à profit notre présidence actuelle du Groupe des Huit pour faire que ces questions continuent d'occuper une place de choix dans l'ordre du jour international.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais dire que nous condamnons fermement les odieuses attaques terroristes contre la Turquie ce week-end, qui ont fait plusieurs morts et blessés parmi les civils innocents. Nous présentons nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple turcs ainsi qu'aux familles des victimes de ce crime odieux.

Nous sommes très heureux que le Président du Togo, S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, nous fasse l'honneur de présider la présente séance du Conseil. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration convaincante en faveur de la lutte contre le terrorisme en Afrique. Nous remercions le Vice-Premier Ministre du Luxembourg, S. E. M. Jean Asselborn; le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, S. E. M. Saad-Eddine El Othmani; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, M. Kim Kyou-hyun; et le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, M. Eduardo Zuain, de leur participation au présent débat. Nous remercions le Togo d'avoir présenté un document de réflexion concis et incisif (S/2013/264, annexe), qui nous donne un aperçu succinct de la menace terroriste montante en Afrique.

Le terrorisme est une menace mondiale qui ne connaît pas de frontières géographiques. L'Afrique est la nouvelle frontière du terrorisme international et mérite à juste titre une attention renforcée de la part de la communauté internationale.

Le Pakistan demeure l'une des principales victimes du fléau du terrorisme. Nous comprenons et partageons donc pleinement les préoccupations et la douleur que ressentent nos frères et sœurs africains devant les effets dévastateurs du terrorisme sur le continent.

Monsieur le Président, vous avez exprimé la crainte légitime que l'Afrique devienne l'épicentre du terrorisme. Nous sommes également d'accord avec votre évaluation, selon laquelle il existe sept tendances générales. Premièrement, les groupes terroristes entravent les missions de maintien et de consolidation de la paix de l'ONU et de l'Union africaine. Deuxièmement, la menace terroriste en Afrique rassemble l'extrémisme politique, religieux et idéologique et le crime organisé. Troisièmement, les différends historiques, culturels et politiques et les conflits territoriaux entravent la lutte contre le terrorisme. Quatrièmement, la lutte contre le terrorisme détourne des ressources précieuses du développement économique et des initiatives de consolidation de l'état de droit et de la démocratie. Cinquièmement, du fait des activités terroristes, de nombreux pays et régions d'Afrique risquent de devenir de plus en plus instables et de se désintégrer. Sixièmement, l'Afrique pourrait devenir un terrain de recrutement et de formation de terroristes et de financement du terrorisme. Septièmement, les terroristes pourraient prendre le contrôle des ressources naturelles stratégiques telles que le pétrole, l'uranium et les diamants en Afrique.

Al-Chabab en Somalie, Boko Haram au Nigéria, Al-Qaida au Maghreb islamique au Mali, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest et Ansar Eddine, de même que l'Armée de résistance du Seigneur dans la région des Grands Lacs, prennent pour cible des gouvernements et des civils, commettent des crimes transnationaux et contrarient les efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à rétablir la paix et la stabilité dans ces régions. Dans la région du Sahel, le mélange toxique de ces activités mine la sécurité, la gouvernance et l'état de droit. Généralement, ces groupes terroristes prennent le contrôle d'une importante partie d'un pays afin de l'utiliser comme rampe de lancement pour leurs activités dans d'autres pays. Ils

ont recours à des attaques asymétriques pour terroriser les populations et déstabiliser les gouvernements. Ces groupes développent des liens entre eux, ce qui crée un arc d'instabilité qui s'étend de la Corne de l'Afrique à l'Afrique centrale et à l'océan Atlantique.

Les causes du terrorisme varient suivant les régions d'Afrique. Les groupes terroristes ont tendance à exploiter les revendications locales. Cependant, il existe des facteurs communs qui créent des conditions propices à la propagation du terrorisme. Ce sont, entre autres, la pauvreté, les différends et conflits prolongés et non réglés, le dénuement, la marginalisation, l'exclusion et l'absence d'options économiques. L'explosion démographique des jeunes en Afrique, dont ils représentent quelque 60 % de la population, qui s'élève à 1 milliard de personnes, doit être convenablement exploitée en leur offrant des possibilités économiques afin qu'ils ne soient pas tentés par la criminalité.

Le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble ont déjà accompli un travail impressionnant en développant un cadre juridique et normatif de lutte contre le terrorisme et en créant des mécanismes de mise en œuvre. Nous nous félicitons que le Comité contre le terrorisme mette de plus en plus l'accent sur la région du Sahel.

Les pays africains ont montré leur attachement à la lutte contre le terrorisme en adoptant des instruments juridiques, en investissant dans la recherche et en allouant des fonds prélevés sur leurs maigres ressources.

Cependant, ces efforts sont bien loin de parvenir à contrer la menace que pose le terrorisme. Les capacités des pays touchés par cette menace demeurent cruellement insuffisantes pour leur permettre de la combattre aux niveaux structurel et opérationnel. Il est évident que le terrorisme ne sera pas vaincu qu'en ayant seulement recours à mesures de répression, ou à des opérations de renseignement, ou encore à des stratégies militaires ou sécuritaires. Il importe donc de mettre en place une approche globale qui permette de lutter contre tous les aspects de cette crise.

Selon nous, la stratégie de lutte contre le terrorisme en Afrique doit englober les six éléments suivants. Premièrement, elle doit mettre l'accent sur le renforcement des capacités des systèmes de justice pénale aux niveaux régional, sous-régional et national. Il faut accorder la priorité au renforcement des contrôles aux frontières et au partage d'informations. Deuxièmement, la coopération régionale et sous-régionale doit être

renforcée. Troisièmement, l'ONU et l'Union africaine doivent élaborer un mécanisme d'alerte rapide pour prévenir les actes de terrorisme. À cet égard, il est possible de doter les missions des Nations Unies sur le terrain de compétences spéciales. Quatrièmement, la sécurité et le développement étant liés, il importe de créer des possibilités éducatives et économiques, en particulier pour les jeunes, dans le cadre de l'engagement général de la communauté internationale en Afrique. Cinquièmement, l'option du dialogue avec ceux qui sont susceptibles de renoncer à la violence et qui sont prêts à rompre leurs liens avec les organisations terroristes doit demeurer une possibilité. Cela permettrait de promouvoir la réconciliation et d'aplanir les différends. La lutte globale que mène le Pakistan contre le terrorisme est également fondée sur trois « D », à savoir la dissuasion, le développement et le dialogue. Sixièmement, il importe de mettre l'accent sur la lutte contre le financement du terrorisme. Dans le contexte de l'Afrique, cela engloberait les sommes récoltées grâce aux rançons, au trafic de drogue et à la piraterie.

Alors que l'Afrique essaie de venir à bout du terrorisme, il est nécessaire d'intensifier les efforts visant à régler des conflits et des crises qui bouillonnent depuis longtemps et qui engendrent le terrorisme. Le terrorisme et l'extrémisme ne sauraient être associés à telle ou telle religion, race ou société ni à aucun système de valeurs. La lutte contre le terrorisme exige de la communauté internationale qu'elle déploie des efforts résolus et concertés. Le Pakistan continuera de contribuer à cette entreprise.

Enfin, nous approuvons la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui au sujet de la lutte contre le terrorisme en Afrique (S/PRST/2013/5).

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Togo d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat du Conseil de sécurité sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique. Nous nous félicitons que le Président Faure Essozimna Gnassingbé et son Ministre des affaires étrangères président la séance d'aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et les représentants des autres organismes compétents de leurs exposés.

Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité. Ces dernières années, la communauté internationale a accompli quelques progrès, mais elle demeure confrontée à une situation difficile dans le domaine de

la lutte contre le terrorisme. Les actes de terrorisme à répétition font un grand nombre de victimes civiles. Il est de plus en plus évident que les organisations terroristes utilisent des jeunes et des moyens variés et développent des réseaux pour semer la terreur.

La coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme peine encore à se concrétiser. De nos jours, les pays africains sont confrontés à la menace de plus en plus présente du terrorisme et sont aux avant-postes de la lutte internationale contre le terrorisme. Les organisations terroristes profitent des troubles politiques et sécuritaires dans certaines régions d'Afrique, et elles ne cessent de s'infiltrer et d'élargir leurs activités en Afrique pour tenter de créer de nouveaux refuges sur le continent. Les activités terroristes et les conflits ethniques et religieux en Afrique sont liés. Ils s'influencent mutuellement et accentuent la prolifération des armes et la criminalité transnationale organisée, ce qui compromet la stabilité régionale et le développement économique et social et a des répercussions néfastes sur la paix et la sécurité internationales.

La lutte contre le terrorisme en Afrique ne saurait être uniquement menée par les pays africains, car la communauté internationale a une responsabilité partagée en la matière. La communauté internationale doit, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes communément acceptées régissant les relations internationales, adopter des mesures rapides, efficaces et coordonnées et des politiques intégrées afin de résoudre ce problème et s'attaquer à ses causes profondes, et ainsi aider les pays africains à lutter contre le terrorisme et à éliminer les conditions favorables à ce fléau.

Je voudrais saisir de cette occasion pour présenter le point de vue de la Chine.

Premièrement, il faut pleinement respecter le rôle de premier plan qui revient aux pays africains dans la lutte contre le terrorisme. En fournissant son aide, la communauté internationale doit respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés, tenir dûment compte des vues et des idées des pays africains et des organisations régionales, et agir dans le cadre de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel. Il faut s'employer à aider les pays africains en vue de promouvoir le dialogue et les échanges entre les civilisations, les religions et les ethnies et éviter de lier le terrorisme à une religion

ou une origine ethnique en particulier. Il faut éviter la pratique du deux poids, deux mesures. Aucun pays ne doit se servir de ses propres intérêts, qu'ils soient menacés ou non, en tant que norme pour déterminer ce qui constitue une activité terroriste ou une organisation terroriste.

Deuxièmement, il faut déployer des efforts pour aider l'Afrique à instaurer la paix et la sécurité régionales. Les crises sécuritaires qui frappent certaines régions d'Afrique sont un terreau fertile pour le terrorisme. Nous exhortons la communauté internationale à se montrer objective et équitable, à appuyer les pays africains et les organisations régionales d'une manière globale et active dans leurs efforts visant à maintenir la paix et la sécurité régionales, à encourager la résolution des problèmes africains par les Africains par des méthodes africaines et à aider les pays africains à trouver une voie de développement qui leur soit propre, adaptée à leur situation. La communauté internationale doit également accorder une attention particulière au développement économique et social de l'Afrique, honorer ses engagements et fournir une assistance aux pays africains sans poser de conditions politiques.

Troisièmement, il faut déployer des efforts pour aider les pays africains à renforcer leurs moyens de lutte contre le terrorisme. L'insuffisance des ressources et des capacités est le plus grand obstacle auquel se heurtent les pays africains dans leur lutte contre le terrorisme. Nous exhortons la communauté internationale, en particulier les pays développés, à redoubler d'efforts pour aider les pays africains à promouvoir le renforcement des capacités dans les secteurs de la justice et de la sécurité, à renforcer les échanges d'expériences et le partage d'informations et à appuyer les efforts des organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine. Les Nations Unies, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, doivent faire de l'appui au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme des pays africains une priorité. Les Nations Unies doivent renforcer la coordination et la coopération avec les parties concernées et fournir une assistance plus efficace à l'Afrique par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

La Chine est également victime du terrorisme. Nous éprouvons de la compassion pour l'Afrique en raison de la menace terroriste à laquelle elle est confrontée. La Chine appuie résolument les pays africains et les organisations régionales dans leurs efforts inlassables

pour lutter contre le terrorisme. Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour fournir appui et assistance aux pays africains afin de nous attaquer conjointement à la menace que représente le terrorisme pour l'Afrique et le monde entier.

M. Araud (France) : Je remercie naturellement le Président de la République togolaise, le Ministre des affaires étrangères du Togo, le Secrétaire général et tous les Ministres de leur participation à ce débat de haut niveau.

Je m'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'Union européenne.

Le terrorisme est une menace majeure pour le continent africain, au Sahel, au Nigéria ou en Somalie. Il constitue une grave menace pour la stabilité régionale, et au-delà, pour la paix et la sécurité internationales. Il s'inscrit donc au cœur de l'action du Conseil de sécurité. Au Sahel, ce fléau s'est développé sur des problèmes de gouvernance, de trafic de drogue, et de statut des communautés. L'intervention des forces françaises et africaines l'a réduit, mais des éléments résiduels demeurent. En Somalie la situation demeure fragile. Al-Chabab contrôle encore une large partie du territoire, et les attentats terroristes visent régulièrement les autorités gouvernementales. Au Nigéria, enfin, Boko Haram continue de mener ses tentatives de déstabilisation.

Ce phénomène ne cesse d'évoluer. La porosité des frontières, associée aux progrès de la technologie, des communications, de la finance et des transports, a favorisé les relations entre des réseaux terroristes et des groupes criminels opérant au niveau international, rendant ainsi la lutte contre ce fléau encore plus complexe.

La France a fait de la lutte contre le terrorisme en Afrique une de ses priorités. Notre engagement au Mali depuis le 11 janvier, en lien avec les forces armées maliennes et les forces africaines de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, en est la manifestation la plus visible. À cet égard, je rends hommage à l'engagement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine. Je salue en particulier la mobilisation des contingents africains, notamment togolais, qui se sont déployés au Mali dans des délais très courts.

En janvier, le Mali aurait pu devenir un État dirigé par des terroristes. Cette situation était évidemment inacceptable non seulement par les Maliens, mais par tous les États de la région, et au-delà de la région, par

tous ceux pouvant un jour être frappés par le terrorisme en Afrique, en Europe ou ailleurs. C'est pourquoi la France, à la demande des autorités maliennes, est intervenue, aux côtés des forces maliennes et des forces africaines. Les villes du nord ont été reprises, les terroristes ont été mis en échec, et l'intégrité territoriale du pays a été rétablie.

L'adoption de la résolution 2100 (2013) a confirmé le soutien unanime de la communauté internationale à la stabilisation du Mali, ainsi qu'à l'action de la France et des États africains pour contrer les groupes terroristes de la région. Aujourd'hui, le Mali pourra poursuivre son processus politique, notamment par le biais des élections qui auront lieu. C'est fondamental, car ne nous y trompons pas : dans la lutte contre le terrorisme, la politique est aussi une arme.

La lutte contre le terrorisme, en Afrique et dans le monde, reste avant tout une responsabilité collective, requérant plus que jamais la mobilisation et la coordination de tous les acteurs concernés. Je pense d'abord aux États de la région, sur lesquels repose la responsabilité première de prévenir et de combattre toutes les formes et expressions de ce phénomène. Nous invitons à cet égard tous les États africains à rejoindre les conventions sectorielles pertinentes de lutte contre le terrorisme, et les appelons à renforcer leur coopération mutuelle, en particulier au Sahel.

Les organisations régionales africaines sont concernées en particulier par ce mal qui s'est niché dans le continent. Mais c'est aussi par elles que passent les solutions. L'Union africaine a ainsi su prendre l'initiative contre Al-Chabab et a fait preuve de détermination contre les groupes terroristes au Mali. Aujourd'hui, plusieurs organisations sous-régionales se sont dotées des outils pour lutter contre le financement du terrorisme, comme le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, dont je salue la présence du représentant ici aujourd'hui.

De son côté, l'Union européenne contribue également aux efforts de lutte contre le terrorisme en Afrique. En effet, ce fléau ne déstabilise pas que la région. Ses conséquences se font sentir partout dans le monde, et, par ses efforts en Afrique, l'Europe participe à assurer sa propre sécurité.

Bien entendu, les Nations Unies doivent également jouer un rôle. L'Organisation s'est dotée des outils pertinents pour mener cette lutte. D'abord, elle

s'est dotée d'une Stratégie antiterroriste mondiale. Elle a également créé des comités de sanctions, appuyés par la structure onusienne, qui rappellent chaque jour aux terroristes que nous ne baissons pas la garde.

Tous ces efforts doivent naturellement être coordonnés pour que leur impact soit maximal, car ce n'est que collectivement que nous réussirons à lutter efficacement contre le terrorisme en Afrique. L'enjeu est de taille. Et nous n'avons pas le droit d'échouer.

Qu'il me soit permis, avant de conclure, de présenter mes condoléances à la Turquie, au Gouvernement et au peuple de ce pays, qui viennent d'être frappés par le terrorisme.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence du Président de la République togolaise au début de la séance d'aujourd'hui, ainsi que votre présence, Monsieur le Ministre. Elle témoigne du soutien politique que votre gouvernement apporte à nos travaux. Nous saluons également le travail extraordinaire qu'accomplissent l'Ambassadeur Kodjo Menan et toute son équipe à la tête du Conseil. Le document de réflexion (S/2013/264, *annexe*) qui a été publié en amont du débat d'aujourd'hui illustre bien la grande qualité de ce travail.

Nous tenons aussi à souligner l'importance que nous accordons au sujet choisi par le Togo pour le présent débat. Sa dimension géographique, l'Afrique, aussi bien que le thème abordé, le terrorisme, sont au cœur de l'ordre du jour du Conseil. Nous saluons également la présence ce matin du Secrétaire général, que nous remercions de son exposé. Enfin, nous remercions M. Shehu de sa déclaration.

Le document de réflexion nous invite à examiner, d'une part, les facteurs et les conséquences de la menace terroriste en Afrique et, d'autre part, les efforts régionaux et le besoin d'une assistance plus accrue de la communauté internationale.

En ce qui concerne le premier aspect, même si dire que le terrorisme est souvent le produit de facteurs fondamentaux tels que l'oppression, l'injustice sociale, le manque de débouchés économiques et la faiblesse des institutions publiques sonne comme un lieu commun, cette affirmation n'en est pas moins vraie. Des milliers de jeunes choisissent la voie du terrorisme par désespoir, un désespoir souvent amplifié par des groupes qui soutiennent de manière systématique des causes extrémistes et violentes. À cet égard, on ne saurait sous-estimer les liens qui peuvent exister entre le

terrorisme et ces facteurs de déstabilisation que sont la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et la piraterie. Nous avons vu comment les terroristes se sont implantés dans des zones où la criminalité était rampante pour servir leurs propres intérêts, ou comment ils s'appuient sur le crime pour financer leurs activités.

À cet égard, la question de la transnationalisation des frontières revêt une très grande importance étant donné que les milieux du crime et bien souvent les groupes terroristes cherchent à installer leurs activités dans des pays où l'action de la police et de l'armée en matière de contrôle des frontières et de répression des activités criminelles est quasi inexistante. C'est pourquoi, il est essentiel de mieux contrôler les frontières et les activités transfrontières pour garantir la paix et la stabilité, et de promouvoir les politiques appropriées et les programmes socioéconomiques qui s'imposent, notamment pour parvenir à une meilleure intégration des économies africaines.

Il convient en particulier de se pencher davantage sur les conditions qui favorisent l'apparition et la propagation du terrorisme. Selon nous, l'efficacité de nos efforts de lutte contre le terrorisme est tributaire de notre capacité d'éliminer les conditions qui alimentent ce phénomène.

À ce propos, nous estimons que ces 10 dernières années, la communauté internationale s'est dotée de toute une panoplie d'outils multidimensionnels et opérationnels pour s'attaquer à cette question et mettre en place une coopération efficace, en tenant compte des besoins et des spécificités de chaque région. En ce qui concerne plus particulièrement le Conseil de sécurité, nous considérons que les régimes de sanctions se sont avérés des outils efficaces. Je voudrais rappeler à cet égard que le Conseil s'est dit prêt à continuer de prendre de nouvelles sanctions, dans le cadre du régime établi en application des résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), contre les groupes et les personnes qui refusent de rompre tout lien avec Al-Qaida et les entités qui y sont associées, notamment Al-Qaida au Maghreb islamique et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest.

Comme plusieurs orateurs précédents l'ont souligné, un des enseignements que nous avons tirés de notre action est qu'il n'est pas possible de combattre le terrorisme uniquement par la force militaire. Bien qu'il soit indiscutable que le terrorisme constitue un crime injustifiable, toutes les mesures pour le combattre doivent être conformes au droit international, notamment

les normes internationales relatives à la protection des droits de l'homme et le droit international humanitaire. La légitimité des actions entreprises par l'ONU et par les États Membres est absolument fondamentale.

Dans ce contexte, nous voudrions aborder un aspect évoqué dans le document de réflexion, à savoir les opérations de maintien de la paix. Ce n'est pas un hasard si nombre de ces opérations ont été créées en réponse à des situations qui représentaient une menace pour la paix et où la présence de groupes terroristes était un facteur de déstabilisation. Les exemples en ce sens vont de la Somalie au Mali. Dès lors que la paix est menacée par des extrémistes, le problème concerne également la protection des civils, qui est souvent au cœur du mandat des opérations de maintien de la paix. Cela signifie que la lutte contre le terrorisme peut, dans certains cas, mettre en péril ces principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix que sont l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense.

Cette observation m'amène à un deuxième aspect abordé dans le document de réflexion : la coopération internationale et entre les régions, qui est un pilier fondamental de l'action mondiale pour éliminer le terrorisme international. À ce sujet, il est indispensable de garder à l'esprit deux dimensions de cette coopération, à savoir d'un côté la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et, de l'autre, la coopération à l'intérieur du système des Nations Unies.

Tous les États, quelle que soit la région, et qu'ils soient grands ou petits, forts ou faibles, sont exposés au terrorisme et à ses conséquences. C'est pourquoi, lorsqu'on débat de cette question importante, on ne doit pas se limiter aux seuls risques courus par un pays ou une région donnée, mais envisager une action concertée de tous les pays. Cela veut dire également que nous avons tous la responsabilité d'agir, car on ne réussira pas à vaincre ce problème si tous les pays sans exception ne l'éliminent pas chacun dans sa juridiction respective.

Enfin, je tiens à dire que nombre de ces réflexions sont reprises dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/5) que nous venons d'adopter et à laquelle, bien entendu, nous souscrivons pleinement.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Togo d'avoir pris l'initiative de convoquer cet important débat, et à remercier le Président Gnassingbé ainsi que vous-même, Monsieur le Ministre,

de votre présence aujourd'hui. Mes remerciements vont également au Secrétaire général et à M. Shehu.

Comme chacun l'a dit, l'Afrique est indéniablement le nouveau théâtre de la lutte contre le terrorisme et la menace terroriste en Afrique pose des difficultés nouvelles et particulièrement complexes. Les groupes terroristes se montrent de plus en plus habiles à former des alliances, à exploiter les mouvements de revendication et d'insurrection et à tirer parti des zones où règne l'anarchie. De plus en plus, ils travaillent main dans la main, par delà les frontières, les régions et les continents. Les enquêtes sur le terrorisme australien ont révélé que plusieurs groupes terroristes africains avaient influencé de jeunes Australiens et provoqué leur radicalisation.

On le sait, les groupes terroristes en Afrique exploitent les vulnérabilités des États, notamment la faiblesse des moyens dont disposent les institutions nationales, la porosité des frontières, les rancunes existantes et la pauvreté et le chômage. Autant de facteurs qui sont eux-mêmes exacerbés par les activités des terroristes.

Pour briser ce cercle vicieux, nous devons nous attaquer à cette menace sur trois fronts : les capacités, la prévention et la coordination.

Premièrement, en ce qui concerne les capacités, nombreux sont les États africains à vouloir améliorer leurs services de répression et la formation des agents qui y sont employés. Des services de police et de renseignements plus efficaces et une coopération plus étroite avec les ministères publics, les avocats de la défense et les magistrats, au niveau national comme au niveau régional, sont nécessaires pour que le volet « justice pénale » soit plus efficace. L'expérience, en Indonésie notamment, nous a appris que les poursuites et les condamnations, fondées dans certains cas sur des enquêtes conjointes, sont l'un des outils les plus performants dans cette lutte. Cela suppose des lois efficaces et des établissements régionaux spécialisés de formation en Afrique, ainsi que des contacts renforcés et un plus grand partage de l'information, y compris en matière de renseignements.

S'inspirant notamment de l'expérience du Centre de Jakarta pour la coopération en matière de répression, mon pays appuie la création d'un centre régional antiterroriste en Afrique de l'Est, ainsi que l'organisation d'ateliers de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à l'intention des agents de police et des

fonctionnaires du ministère public de l'Afrique de l'Est et du Nigéria sur les moyens de traduire les terroristes en justice. Nous venons également de mettre la dernière main à un manuel à l'intention de l'Union africaine sur la criminalisation du terrorisme, afin d'aider les décideurs africains à élaborer des lois pénales efficaces pour combattre le terrorisme.

Deuxièmement, il faut déployer autant d'efforts pour prévenir l'émergence du terrorisme et de l'extrémisme et empêcher qu'ils ne s'arment et ne recrutent. La prévention est, bien évidemment, une tâche complexe et difficile qui ne produit pas toujours de résultats quantifiables, mais c'est l'une des composantes déterminantes d'une stratégie globale. Les gouvernements doivent contrer activement les appels négatifs des messages terroristes et empêcher que les discours d'injustice ou d'exclusion ne trouvent un écho parmi les populations et les radicalisent. Il semble que 46 % de ceux qui ont rejoint des mouvements militants idéologiques au Mali disent avoir été motivés par un sentiment d'injustice et de vengeance, tandis que pour 21 %, le motif principal était le chômage. Les stratégies principales de prévention sont notamment le renforcement de la résilience des communautés, notamment la promotion des valeurs de la tolérance, de la compréhension et du dialogue, ainsi que du respect de la diversité, et à cet égard, la nouvelle Commission du dialogue et de la réconciliation du Mali a un rôle crucial à jouer; la création de perspectives de progrès sociaux et économiques, en particulier pour la jeunesse qui compte pour plus de 60 % des chômeurs en Afrique où chaque année, 10 à 12 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail – c'est là une très grande vulnérabilité. L'âge moyen des terroristes, ne l'oublions pas, est de plus en plus bas. Le renforcement de la gouvernance, de la démocratie, de l'état de droit et des institutions fiables du secteur de la sécurité passe par la prestation efficace de services et l'extension de l'autorité de l'État sur les différentes régions du pays. À cet égard, la nouvelle Mission des Nations Unies en Somalie s'est vu confier le mandat énergique d'aider le Gouvernement fédéral. Nous devons souligner l'importance des efforts proactifs déployés dans le secteur de la sécurité et dans le domaine de la sécurité physique des arsenaux des États visant à empêcher que des armes ne tombent entre les mains de terroristes, ce qui est une des leçons clefs tirées de la crise malienne.

Troisièmement, il importe d'instaurer une plus grande coordination aux niveaux national et régional, en particulier par le biais de l'Union africaine, ainsi

qu'à l'échelon international. La présente déclaration présidentielle (S/PRST/2013/5) le rappelle très justement. Comme le Secrétaire général et d'autres l'ont dit aujourd'hui, la stratégie intégrée pour le Sahel, attendue depuis longtemps, fournit un excellent modèle de coordination pour l'ensemble de cette région, englobant la sécurité, la gouvernance, le développement, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire.

Il existe d'autres domaines où l'ONU et le Conseil de sécurité pourraient améliorer leur coordination. Le régime de sanctions du Conseil contre Al-Qaïda pourrait bien renverser la vague sur laquelle surfent les affiliés d'Al-Qaïda en Afrique. Pour être efficaces, le Conseil et les États africains doivent, de concert, cibler ces entités, leurs dirigeants et, surtout, ceux qui leur fournissent des armes, des fonds et des recrues.

À cette fin, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) examine tout particulièrement la menace posée par Al-Qaïda au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest et Ansar Eddine, et prépare un plan à l'intention des pays de la région en vue de les aider à mettre effectivement en œuvre les mesures de sanctions et d'encourager les partenariats avec les États pour identifier les cibles qui produiront le plus d'impact.

M. Shehu nous a clairement indiqué ce matin que nous devons améliorer le ciblage et l'application de nos sanctions. Nous devons intégrer l'analyse du terrorisme, ses causes et les contre-mesures dans le programme de paix et de sécurité de l'ONU, y compris les mandats et les missions de terrain, comme le représentant du Pakistan l'a dit ce matin.

Trop souvent, nous focalisons notre intervention et nos efforts de maintien de la paix et de stabilisation sur un pays alors que nous savons que la menace peut dépasser les frontières et se matérialiser ailleurs. Nous devons envisager d'autres moyens pour le système des Nations Unies d'amortir l'impact de la menace et de l'intervention sur la région immédiate.

Le Conseil et l'ONU peuvent travailler en partenariat avec les pays voisins et renforcer le dialogue avec eux afin de mieux comprendre la nature de la menace et des risques, et de mobiliser l'appui nécessaire des organes subsidiaires, du reste du système des Nations Unies et des partenaires pour enrayer la propagation des conflits, de l'extrémisme, des armes et des fonds.

Un appui est souvent nécessaire notamment pour maintenir l'ordre, assurer la sécurité des frontières et des

stocks d'armes et traiter de la question du financement de la lutte contre le terrorisme. Une meilleure coordination entre les missions politiques, les bureaux nationaux et régionaux et les groupes d'experts améliorera l'efficacité des missions et permettra d'identifier les nouvelles menaces.

Enfin, il est indispensable que le Conseil signale clairement – et je crois que c'est ce que nous sommes en train de faire – que la communauté internationale coopérera par-delà les frontières pour vaincre les terroristes et leurs partisans criminels qui sapent les progrès et la prospérité de l'Afrique.

Je me joins également à tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances au peuple et au Gouvernement turcs à la suite des attaques terroristes survenues ce week-end.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. António : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, commencer par saluer la présence ce matin de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, et le remercier pour le discours si instructif qui a donné des directives claires quant à l'action à mener contre le terrorisme en Afrique. Nous voulons, par conséquent, saluer la présidence togolaise du Conseil de sécurité et la féliciter pour toutes les actions qu'elle a menées concernant les questions d'intérêt pour le continent africain.

Nous voudrions également saluer toutes les personnalités qui ont bien voulu faire le déplacement pour participer à ce débat. Nous tenons également à remercier M. Abdullahi Shehu pour son intervention, et surtout saluer le discours du Secrétaire général qui a également jeté de la lumière sur cette question que le continent africain tient à cœur.

(l'orateur poursuit en anglais)

Au nom de S. E. M^{me} Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, je tiens à dire que l'Union africaine est reconnaissante d'avoir été invitée à participer à cet important débat sur un sujet très important qui exige une attention immédiate, compte tenu des nouvelles menaces à la sécurité qui se font jour en Afrique, aggravées par le fléau du terrorisme, notamment dans la région du Sahel.

Je voudrais saisir la présente occasion pour mettre également en exergue les mesures importantes

prises par l'Union africaine pour lutter contre le terrorisme dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit des progrès louables réalisés contre la menace du terrorisme au niveau international et continental, nous assistons, hélas, à une intensification de la menace complexe du terrorisme à laquelle le continent est actuellement confronté. Cela est particulièrement évident dans la région du Sahel, où le trafic de personnes, d'armes et de stupéfiants, les enlèvements contre rançons, la piraterie, la prolifération illicite des armes et le blanchiment de capitaux sont de plus en plus liés aux activités terroristes. L'Union africaine a toujours été consciente de ces liens et de leurs effets sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement du continent. C'est ce que reflètent ses divers instruments.

Du fait de l'existence de ces liens, nous voyons que la menace d'un terrorisme idéologique se transforme en ce que les experts appellent le narcoterrorisme. C'est une menace à la sécurité qui a donné naissance à un nouveau type de mercenaires en Afrique qui rejoignent la lutte non pas par idéologie mais par appâts du gain. Les conditions globales de sécurité au Mali, de même qu'en Somalie, montrent clairement les effets dévastateurs de ces menaces sur la paix, la sécurité et le développement.

Le succès de la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et d'autres formes de criminalité organisée exige un effort ciblé, coordonné et collectif des États Membres et du reste de la communauté internationale. Une lutte antiterroriste efficace doit chercher à s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, à empêcher les terroristes de recruter et de mener à bien leurs activités et à limiter les dégâts causés par les attaques terroristes. Cela nécessite des ressources considérables et la convergence d'institutions partageant la même philosophie qui se spécialisent dans les différents aspects de la lutte contre le terrorisme.

Dans une telle situation, la cohésion, l'harmonisation, la coordination et la coopération entre toutes les parties prenantes et les réseaux cessent d'être une option pour devenir la règle.

Les missions d'évaluation antiterroristes entreprises par le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme dans un certain nombre de pays du Sahel touchés par les activités de terrorisme ont révélé des faiblesses importantes dans les domaines de la coordination, de la prévention, du maintien de l'ordre, de la limitation des dégâts et de la protection. La plupart des problèmes recensés ont été considérés

comme structurels et profondément imbriqués et devant être réglés de façon globale en respectant un équilibre stratégique entre les actions visant au renforcement de la sécurité et celles destinées au développement.

C'est dans ce contexte que, afin de systématiser davantage l'action du continent contre le terrorisme et de veiller à ce que les réalités, les conceptions et les perceptions locales et régionales du terrorisme, les causes de ce phénomène, ses caractéristiques et ses manifestations propres à la région soient dûment prises en considération, la Commission de l'Union africaine exhorte les États membres et les communautés économiques régionales à mettre au point et à adopter d'urgence des stratégies antiterroristes régionales globales ainsi que des mécanismes de coordination et de mise en œuvre en incorporant à la législation continentale la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée en 1999 par l'Organisation de l'unité africaine, et d'autres instruments pertinents de l'Union africaine et des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme. Nous pensons que dans ces cas, c'est par une structure centrale qu'est assurée de façon optimale, aux niveaux national et régional, la coordination, sous la forme d'un centre de centralisation du renseignement assurant les échanges de renseignements et d'informations opérationnelles en temps réel et veillant au maintien des activités de chaque acteur dans les limites du cadre et de la vision stratégique adoptés initialement, ainsi qu'à la cohérence entre renseignement, politique et fonctionnement et à la définition d'une direction stratégique à l'intention de toutes les parties concernées.

Au niveau de la Commission de l'Union africaine, nous continuons de travailler sur cette base, en donnant la priorité au renforcement des capacités, à l'amélioration du réseau juridique de lutte contre le terrorisme, et à l'amélioration de l'interaction et de la coordination interinstitutions aux niveaux national et régional, ainsi qu'à la mise au point de capacités d'alerte rapide permettant d'intervenir de façon adaptée en temps voulu.

Nous nous emploierons à améliorer le cadre juridique en vue de mobiliser l'aide technique, en coopération, en particulier, avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le secteur de la justice pénale du Forum mondial de lutte contre le terrorisme afin d'aider les États membres à harmoniser

leur législation nationale dans le domaine pénal avec la loi type de l'Union africaine en matière de lutte contre le terrorisme, en adoptant des lois s'attaquant efficacement au terrorisme et à ses sources de financement, y compris les versements de rançons, et les autres types de criminalité organisée, en particulier le trafic de drogue. Nous continuons de travailler à l'élaboration du mandat d'arrêt africain, de la liste africaine d'exclusion en matière de passeports, et mettons la dernière main aux projets de conventions sur l'extradition et les accords d'entraide judiciaire.

S'agissant du renforcement des capacités, les réalités au sein des États membres appellent la mise au point de modules et manuels régionaux de formation complets et détaillés à l'usage des services judiciaires, de maintien de l'ordre et de sécurité, des traducteurs assermentés, et des enquêteurs scientifiques et techniques spécialisés afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans le cadre régional. Cela permettrait également de renforcer la coopération entre les organes de maintien de l'ordre, les protocoles régionaux visant à faciliter la condamnation des terroristes et des autres réseaux criminels transnationaux, les protocoles d'extradition et d'assistance mutuelle, et de consolider vraiment l'appui de la communauté internationale afin de traquer ces réseaux. Un mécanisme adapté de lutte contre la criminalité transnationale organisée est également nécessaire afin d'assurer la viabilité de l'aide financière, logistique et technique et de maintenir ainsi le fonctionnement efficace du maintien de l'ordre et de la coopération judiciaire.

La lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et les autres types de criminalité organisée est entravée par des problèmes interdépendants d'ordre économique, social, politique, sécuritaire, touchant aux ressources humaines, à l'organisation et à l'infrastructure. Un appui déterminé, durable et fiable est urgent de la part de nos partenaires de coopération, en coordination avec les États membres, de façon qui puisse également contribuer au développement local, si l'on veut que la région réussisse à surmonter ses difficultés et prenne part à la lutte mondiale contre le terrorisme et la criminalité organisée en général.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'un appui soutenu à la mise en place au niveau des États de structures nationales de coordination contre le terrorisme et la criminalité organisée, sous la forme de centres nationaux et régionaux de centralisation du

renseignement, lesquels devraient viser à permettre les échanges d'informations en temps voulu, la création de synergies et la mise en commun de ressources entre les différentes institutions participant à des opérations conjointes. Ils permettraient également de renforcer la coopération nationale et régionale.

Pour terminer, je me dois de souligner qu'assurer la sûreté, la sécurité et la stabilité d'un continent enfin libéré des fléaux du terrorisme, des conflits violents et des autres menaces à la paix, à la sécurité et au développement est au cœur des grands objectifs de l'Union africaine. Notre présence ici aujourd'hui atteste clairement de notre engagement en la matière et de notre détermination de parvenir à une meilleure coordination avec le reste de la communauté internationale afin que nous puissions ensemble prévenir efficacement et combattre durablement le terrorisme et toutes les menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales.

(l'orateur reprend en français)

À l'instar des délégations qui m'ont précédé, je voudrais également présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple turcs suite aux actes terroristes dont ce pays ami de l'Afrique a été victime.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et je voudrais indiquer que la CEDEAO s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union africaine par son Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

C'est avec une grande joie que je voudrais m'acquitter de l'agréable devoir de transmettre à l'endroit de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise, l'expression de nos sentiments de respectueuse admiration pour l'accession du Togo à la Présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mai et nous lui savons également gré d'avoir choisi pour la présente séance du Conseil de sécurité un thème aussi important, pour la stabilité de nos États, que celui concernant les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous voudrions enfin remercier S. E. Monsieur le Président de la République togolaise non seulement d'avoir accepté de faire le déplacement à New York pour présider en personne cette importante

séance mais également de nous avoir livré un discours magistral et complet qui servira de référence dans la réflexion sur cette question.

À l'instar des autres parties du monde, l'Afrique n'a pas été épargnée par le terrorisme international, l'un des défis les plus graves pour la communauté internationale. La mondialisation de cette menace et ses ramifications en terre africaine ont fait du continent à la fois une base et une cible privilégiée des réseaux du terrorisme international, principalement Al-Qaïda, et ses prolongements en Afrique avec les réseaux terroristes Al-Chabab, en Afrique de l'Est, Boko Haram, au Nigéria, et une myriade de groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique, très actifs en Afrique de l'Ouest, et dans la région du Sahel et au-delà.

En effet, l'Afrique a été victime des attentats orchestrés par Al-Qaïda dès 1998, avec ceux perpétrés en Tanzanie et au Kenya. Il y a eu ensuite de nombreuses tentatives qui ont heureusement échoué. Les attentats de Mombasa, au Kenya, ont utilisé pour la première fois un missile sol-air tiré sur un avion de ligne, et cela nous a rappelé que le spectre du terrorisme planait toujours sur le continent. La présence de cette menace a définitivement été confirmée par les attentats, plus récents, de Casablanca et ensuite d'Alger. Cette menace terroriste en Afrique s'est accrue avec l'affiliation du Groupe salafiste pour la prédication et le combat algérien à Al-Qaïda en septembre 2006 et qui a pris le nom d'Al-Qaïda pour le Maghreb islamique. Ce groupe s'active au Sahel, franchissant les frontières perméables et difficiles à surveiller entre les pays de la région, pour recruter des extrémistes aux fins d'entraînement et de lancement d'opérations qui visent la déstabilisation de cet ensemble.

Dans ce contexte, la région sahélo-saharienne, au même titre que la région de l'Afrique de l'Est, focalise ces dernières années l'attention au vu de sa vulnérabilité à la menace terroriste. Les attaques perpétrées dans certains de ces pays, les incidents frontaliers ou encore les menaces formulées de déstabiliser ces régions, sont autant de facteurs qui poussent les pays partenaires limitrophes à dégager des axes de coopération stratégique en la matière. De ce point de vue, la crise que vit le Mali n'est qu'une des conséquences de la montée en puissance du terrorisme en Afrique. En effet, le nord du Mali s'était transformé progressivement en un sanctuaire pour les groupes terroristes qui se sont livrés en toute impunité aux pires violations des droits de l'homme. Et cette présence terroriste menaçait non seulement tous

les États de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, mais aussi ceux du Maghreb et au-delà. Il s'agit donc d'une réelle menace à la paix et la sécurité internationales, qui exige une réponse globale et déterminée de la communauté internationale.

C'est pourquoi la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a salué l'intervention de troupes françaises à la demande des autorités légales du Mali, qui ont aidé l'armée malienne à repousser l'offensive des groupes terroristes, traduisant ainsi l'urgente nécessité de la solidarité internationale pour faire face à ce fléau. Pour leur part, les pays africains se sont engagés à lutter contre le terrorisme, dans le cadre de la Communauté des États sahélo-sahariens, et à fournir les efforts nécessaires pour la mise en place de mécanismes et de mesures aptes à consolider la paix et la sécurité dans l'espace communautaire, par la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité.

Le quarante-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenu les 27 et 28 février 2013 à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, a adopté la Stratégie de contre-terrorisme de la CEDEAO et son plan de mise en œuvre, ainsi que la Déclaration politique et la position commune de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO. À cette occasion, la CEDEAO a solennellement condamné sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris les actes d'enlèvement, de détournement d'aéronefs, de prise d'otages, de demande et de paiement de rançons, d'attentat à la bombe sur les propriétés publiques et privées et des infrastructures de grandes importance, les actes de sabotage et la profanation des lieux religieux et autres lieux de cultes sacrés. La Stratégie de contre-terrorisme de la CEDEAO est basée sur une approche intégrale, qui contient un ensemble complet de mesures devant être prises par divers organismes dans les États membres, et qui fournit une orientation stratégique vers le confinement et l'élimination de la menace posée par le terrorisme à la Communauté. À cette fin, il sera procédé à la création d'une unité de coordination de la lutte contre le terrorisme, d'un mandat d'arrêt de la CEDEAO et d'une liste noire de la CEDEAO des réseaux terroristes et criminels, afin de faciliter la coordination et le partage d'informations entre les États membres.

En conclusion, je voudrais indiquer que la CEDEAO reste déterminée à participer pleinement à la lutte contre le fléau du terrorisme. Voilà pourquoi elle invite la communauté internationale, les institutions d'assistance technique, les partenaires de développement, les organisations internationales compétentes et les groupes de la société civile à coordonner leurs activités avec la CEDEAO et à renforcer la coopération multiforme afin de vaincre cette menace permanente à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (parle en anglais) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Pour des raisons de temps, je vais abrégier ma déclaration. La version intégrale de la déclaration de l'Union européenne sera distribuée dans la salle. La Croatie, pays adhérent; la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la Norvège, pays de l'Association européenne du libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence togolaise d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, et en particulier le Président du Togo d'être venu présider en personne le présent débat sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme dans le contexte de la paix et de la sécurité en Afrique. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son exposé.

Le terrorisme international représente une très grave menace à la paix et à la sécurité de nombreuses régions du monde. Hélas, cela est aussi vrai pour l'Afrique. La nature de plus en plus internationale, et même mondiale, du terrorisme signifie qu'aucun continent n'est épargné. Les effets de contagion entre pays et continents sont maintenant une réalité. Cela vaut aussi pour l'Afrique et l'Europe. Certes, l'action menée pour prévenir et contrer le terrorisme commence au niveau national, mais seule la coopération régionale, en particulier la coopération entre régions dans un contexte mondial, a des chances d'être couronnée de succès.

Au niveau mondial, l'Union européenne appuie pleinement la priorité élevée accordée à la lutte contre

le terrorisme internationale par l'ONU. L'Organisation a un rôle crucial à jouer s'agissant de mobiliser les efforts régionaux, dans un cadre global et coordonné. À cet égard, je voudrais aussi mentionner l'important rôle de la lutte antiterroriste mondiale. Avant de passer à la situation spécifique qui prévaut en Afrique, je voudrais saisir cette occasion pour énumérer cinq conditions qui, en se fondant sur l'expérience européenne, sont nécessaires pour le succès des efforts de lutte contre le terrorisme.

Premièrement, il faut que la lutte antiterroriste mondiale soit sous-tendue par de solides actions au niveau régional, notamment des mesures visant à empêcher les individus vulnérables de verser dans le terrorisme et le conflit. Il faut que chaque région s'engage pleinement à lutter contre le problème et qu'elle prenne, autant que faire se peut, l'initiative de cette lutte. Les organisations régionales et sous-régionales doivent jouer un rôle actif. À cet égard, nous saluons les mesures prises par l'Union africaine, notamment son plan d'action sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique, et la désignation, en 2010, de Francisco Madeira comme représentant spécial de l'Union africaine chargé de la coopération antiterroriste. Nous saluons aussi l'adoption, dernièrement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'une ambitieuse stratégie de contre-terrorisme, que vient d'évoquer le représentant de la Côte d'Ivoire.

Deuxièmement, pour être couronnée de succès, il faut que l'action antiterroriste s'attaque non seulement aux symptômes mais aussi aux causes profondes qui créent l'environnement qui permet aux organisations terroristes de se développer.

Troisièmement, il nous faut accorder l'attention voulue aux dangers liés à la radicalisation. Certes, les mesures antiradicalisation, en particulier à travers l'éducation, peuvent avoir des effets positifs, mais elles doivent être accompagnées d'un appui au développement qui s'attaque aux causes profondes de la radicalisation.

Quatrièmement, il ne faut pas séparer l'action antiterroriste de l'appui à la bonne gouvernance dans les régions en proie au terrorisme. Des mesures visant à mettre fin à l'utilisation de la torture, aux disparitions forcées et aux assassinats extrajudiciaires mettront un frein au recrutement à des fins de terrorisme. De même, des mesures pour améliorer la gouvernance locale et la participation démocratique des communautés locales aura des effets bénéfiques, tout autant que les efforts acharnés visant à lutter contre la corruption

et à consolider et réformer un appareil judiciaire indépendant.

L'expérience européenne en matière de lutte contre le terrorisme a montré qu'il est capital de poursuivre la lutte contre le terrorisme dans le strict respect de l'état de droit, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit humanitaire. Les violations de ces lois jouent en faveur des organisations terroristes.

L'Union européenne est en train de renforcer son appui à la lutte contre le terrorisme et aux initiatives de développement en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, ainsi que dans la Corne de l'Afrique. Nous sommes fermement déterminés à améliorer la mise en œuvre de la stratégie de l'UE au Sahel, dont la lutte contre le terrorisme est un axe fondamental. Je salue les efforts déployés dans la région en vue d'élaborer et d'appliquer des stratégies nationales de lutte contre le terrorisme et de stabilisation. Par ailleurs, en 2012, l'UE a lancé EUCAP SAHEL, une mission de formation et de renforcement des capacités basée au Niger.

La crise au Mali a encore accéléré l'engagement de l'Union européenne dans cette région. Le 2 avril, l'Union européenne a lancé la Mission EUTM Mali, une nouvelle mission destinée à former l'armée malienne. Cette mission travaillera en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Dans ce contexte, je souhaite également mentionner la conférence internationale des donateurs pour le Mali, qui se tiendra mercredi à Bruxelles à l'initiative des Présidents du Mali, de la France et de la Commission européenne. Nous sommes reconnaissants aux pays de la région de leur importante participation de haut niveau à cette conférence.

L'autre grand axe de l'appui fourni par l'UE en matière de lutte antiterroriste en Afrique porte sur la Somalie et la région de la Corne de l'Afrique. Depuis l'adoption de son cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique en 2011, l'Union européenne a renforcé ses efforts, unissant l'appui dans les domaines politique, de la sécurité et du développement. Dans ce contexte, je tiens à mentionner notamment nos missions de gestion des crises, la mission militaire de l'Union européenne chargée de contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes, l'opération Atalante de l'Union européenne (EU NAVFOR), qui contribue à

dissuader, prévenir et réprimer les actes de piraterie, et le programme EUCAP NESTOR.

L'UE continue également, par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, de fournir une aide financière importante à la Mission de l'Union africaine en Somalie, dont les efforts et les sacrifices revêtent une importance capitale alors que l'État continue d'élargir son autorité sur tout le territoire somalien.

Le 31 janvier, l'Union européenne a également adopté un plan d'action pour la lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique.

Enfin, je tiens à signaler que l'Union européenne est aussi en train de renforcer la mobilisation et la coordination de l'appui international pour la Somalie, et qu'elle organisera une grande conférence internationale à Bruxelles le 16 septembre.

Si les progrès accomplis récemment en Somalie sont encourageants, le fléau du terrorisme en Afrique est loin d'avoir été vaincu, comme l'a montré de manière particulièrement dramatique la récente crise survenue au Mali. Il est essentiel de mettre en place des stratégies de prévention globales pour lutter contre ce processus et limiter ainsi la possibilité que des groupes terroristes développent une capacité à s'entendre pour mener des attaques. Il importe de mobiliser une attention et des ressources accrues pour examiner et combattre efficacement les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Nous devons nous montrer vigilants pour veiller à ce que les organisations terroristes n'exploitent pas l'évolution favorable de la situation politique en Afrique du Nord.

Il revient clairement aux gouvernements africains et aux organisations régionales et sous-régionales africaines de prendre la tête de ces efforts. De son côté, l'Union européenne continuera de développer son appui aux efforts qu'ils déploient afin de renforcer les stratégies et les capacités nationales et régionales en matière de lutte contre le terrorisme, notamment pour contrer le processus de radicalisation, conformément à l'approche globale en matière de lutte contre la pauvreté, de développement, de gouvernance, d'état de droit et de respect des droits de l'homme et du droit international.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que d'accueillir le Président

à New York et de le remercier de l'initiative prise par le Togo de convoquer le présent débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le fait que le Président participe à la présente séance témoigne de la volonté du Togo de faire le nécessaire pour veiller à ce que l'on s'attaque aux problèmes que pose le terrorisme sur la base de la coopération internationale, qui est le seul moyen de vaincre ce fléau.

Je tiens à exprimer toute notre sympathie au peuple turc.

Je suis également reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au nom de mon pays en tant que Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), organisation sous-régionale qui, en étroite coordination avec l'Union africaine, déploie des efforts considérables en matière de lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique.

À cet égard, l'IGAD et l'Union africaine (UA) sont aux avant-postes de la lutte contre le terrorisme international. Ces deux organisations sont également déterminées à renforcer la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste, notamment pour veiller à ce que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies soit véritablement mise en œuvre. Toutes deux sont prêtes à travailler en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Secrétariat. L'IGAD et l'UA cherchent également à renforcer sensiblement leur coopération avec les trois Comités du Conseil chargés de lutter contre le terrorisme – le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

L'UA, et avant elle l'Organisation de l'unité africaine (OUA), participe activement à la lutte contre le terrorisme depuis les années 90. Cela a commencé avec l'adoption en 1992 d'une résolution sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les États africains. L'OUA a ensuite franchi une étape importante lorsqu'elle a adopté en 1999 la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Pour appliquer concrètement les principes de la Convention, l'organisation a élaboré en 2002 un plan d'action portant création du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, qui a vu le jour en 2004 et dont le

siège se trouve à Alger. L'une des tâches du Centre consiste à renforcer les capacités des États africains en matière de lutte contre le terrorisme. Rien n'a montré plus clairement la nécessité que l'Afrique renforce ses capacités dans ce domaine que la situation que nous avons rencontrée au Mali. Notre expérience au Mali a également montré qu'il est indispensable de bâtir des institutions nationales solides pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Néanmoins, le domaine dans lequel l'Afrique a fait preuve de la plus grande détermination est celui des aspects pratiques de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Sans aucun doute, l'Afrique en général et la Corne de l'Afrique en particulier sont des cibles du terrorisme international. Il est évident que la victoire finale contre l'extrémisme et la terreur ne sera possible que si l'on élimine les causes profondes de ce fléau. Il est impossible de garantir un niveau acceptable de paix et de sécurité lorsque prévalent une pauvreté et un dénuement extrêmes, qui engendrent le désespoir. Le terrorisme n'a toutefois aucune justification. Le consensus international condamne aujourd'hui le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, où qu'il soit pratiqué et à quelque fin que ce soit.

Notre expérience dans la région de l'IGAD nous porte à croire que nous avons peu de chances de vaincre le terrorisme si ce n'est sur la base d'une coopération internationale véritable et efficace qui ne fait aucune distinction quant aux lieux où est commis le crime de terrorisme. Cette notion, qui est souvent utilisée pour faire la distinction entre les groupes qui ont recours à la terreur en fonction du lieu où l'acte est commis, affaiblit à coup sûr l'engagement et la détermination d'établir une coopération internationale digne de ce nom pour venir à bout de ce fléau. En d'autres termes, tant qu'il y aura une politique de deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme, il y a peu d'espoir de vaincre le terrorisme international. Nous avons convenu au niveau international qu'en ce qui concerne les actes terroristes, le lieu, les cibles et les auteurs n'ont aucune importance. Ce sont les moyens utilisés pour atteindre un objectif, quel qu'il soit, qui constituent la base de la coopération internationale contre le terrorisme. À cet égard, nous avons encore beaucoup à faire avant d'atteindre le point où nous pourrions affirmer que finalement, nous, en tant que communauté internationale, avons jeté les bases d'une coopération et d'une coordination efficaces en matière de lutte contre le terrorisme.

Cela ne veut pas dire que la région de l'IGAD, par exemple, n'a pas bénéficié de la coopération du Conseil de sécurité, d'autres partenaires et de la communauté internationale dans son ensemble, qui a permis d'accomplir des progrès sur la voie de la paix et de la stabilité dans notre sous-région. Les progrès que nous constatons aujourd'hui en Somalie n'auraient pas été possibles sans cette coopération. D'autre part, il est clair, compte tenu de l'ampleur du problème auquel fait face notre sous-région qui est par ailleurs très vulnérable, qu'il reste beaucoup à faire pour que des progrès réels soient réalisés et que les gains obtenus ne soient pas annulés. Il est incontestable qu'à l'heure actuelle, la coopération et la coordination entre les promoteurs et les auteurs des actes terroristes semblent bien plus grandes qu'entre ceux qui sont théoriquement engagés à tout mettre en œuvre pour venir à bout de ce fléau. Ceux qui sont déterminés à avoir recours à la terreur sont devenus très habiles s'agissant d'utiliser les technologies modernes de communication, notamment Internet, voire plus habiles que ceux qui se disent déterminés à les combattre.

Telle fut notre expérience dans la région de la Corne de l'Afrique, et c'est pourquoi une véritable coopération internationale concrète dans la lutte contre le terrorisme s'avère cruciale. Ce n'est que grâce à la coopération et la coordination au niveau international qu'on peut enrayer la criminalité transnationale, qui, sous diverses formes, contribue à la propagation du terrorisme. Les régimes juridiques destinés à lutter contre le terrorisme sont essentiels pour obtenir des résultats satisfaisants dans ce domaine, mais pour être efficaces, il faut qu'il y ait une véritable coopération qui ne fasse aucune distinction sur la base du lieu où est commis le crime de terrorisme. À cet égard, il ne fait aucun doute que la communauté internationale a encore beaucoup à faire pour lever les préoccupations d'un grand nombre, notamment dans la région de l'IGAD.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de l'accession de votre pays, un pays frère, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous saluons également votre initiative de convoquer cette importante réunion sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit d'une initiative louable, qui arrive à point nommé. Nous nous félicitons

de la participation de plusieurs ministres à la séance d'aujourd'hui. Dans ce contexte, ma délégation voudrait présenter ses condoléances à toutes les victimes du terrorisme à travers le monde.

Ma délégation se réjouit du consensus international sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, adoptée par les Nations Unies en 2006. Nous saluons également les efforts déployés par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme afin d'assurer la coordination des mesures visant à lutter contre le terrorisme et la mise en œuvre de la Stratégie. Dans ce contexte, nous exprimons de nouveau notre satisfaction quant au lancement des travaux du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et nous saluons l'initiative du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al-Saud d'Arabie saoudite, qui a conduit à l'ouverture de ce Centre.

Nous sommes de plus en plus convaincus que le terrorisme n'a pas de religion, de couleur, ni de sexe, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Les événements qui se sont produits ces derniers mois dans certains pays à travers le monde, en particulier dans certains États africains, témoignent de la montée du terrorisme et mettent en lumière les griefs sur lesquels se fondent les terroristes pour échafauder leurs théories intellectuelles erronées. Par conséquent, s'attaquer aux causes profondes du terrorisme est un moyen efficace d'éradiquer ce phénomène pernicieux.

Lutter contre la pauvreté et appuyer la renaissance de l'Afrique, éliminer l'injustice et les inégalités et promouvoir le développement, encourager le dialogue entre le Nord et le Sud, appuyer les initiatives en matière d'éducation et de santé, et renforcer le dialogue international font partie des approches qui peuvent contribuer favorablement au règlement du problème posé par le terrorisme. Il s'agit de questions au sujet desquelles existe un consensus international.

Au niveau national, le Soudan a signé et ratifié toutes les conventions internationales pertinentes relatives à la lutte contre le terrorisme. Le Soudan est également partie aux conventions régionales africaines et arabes et participe activement aux efforts de lutte contre le terrorisme déployés par l'Organisation de la coopération islamique. Nous estimons que la Stratégie antiterroriste mondiale est l'un des cadres juridiques les plus importants régissant et orientant les institutions et les lois régionales et internationales dans ce domaine. Les lois antiterroristes adoptées par le Soudan en 2001

sont conformes aux principes de la Stratégie, de même que la loi de lutte contre le blanchiment d'argent que nous avons adoptée en 2010. Des efforts sont actuellement en cours dans mon pays en vue d'adopter des lois relatives à l'énergie nucléaire, la cybercriminalité et les matières chimiques, dans le plein respect des principes de la Stratégie. À cet égard, nous voudrions souligner la coopération du Soudan avec les mécanismes des Nations Unies dans ce domaine, ainsi que son engagement à présenter des rapports périodiques conformément à la résolution 1373 (2001), dans le cadre des efforts de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Soudan joue un rôle de premier plan au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est en organisant de nombreux séminaires et conférences en vue de coordonner les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme. La dernière réunion accueillie par le Soudan était une conférence du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui a porté sur la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent dans la région. Cette conférence a eu lieu au Soudan en avril.

Nous applaudissons et saluons les efforts que déploie l'Union africaine, notamment ceux du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, qu'accueille l'Algérie, un pays ami. Dans le même esprit, nous nous félicitons des travaux engagés en faveur de l'approbation d'une loi type sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, même si ces efforts portent essentiellement sur le cadre théorique. Ma délégation voudrait lancer un appel depuis cette salle pour que les efforts déployés par l'Union africaine et nos États en matière de lutte contre le terrorisme bénéficient d'un appui en termes de renforcement des capacités mais également aux niveaux opérationnel et logistique.

Les initiatives mises en place par l'Union africaine et par d'autres organisations régionales africaines ont joué un rôle majeur pour contenir le phénomène du terrorisme, en coopération avec le Conseil de sécurité et plusieurs États. Ce qui s'est passé récemment chez nos frères Maliens illustre bien les efforts qui sont menés. Nous espérons que le Mali sortira plus fort et moins vulnérable de cette crise.

Durant la période postcoloniale, l'Afrique a été victime des ravages de la guerre qui l'ont affaiblie et ont ralenti sa marche en avant malgré la grande richesse de ses ressources naturelles. Le terrorisme et ses artisans représentent aujourd'hui une nouvelle menace pour la sécurité et la renaissance du continent. Ses richesses

naturelles font de l'Afrique un terreau fertile pour des bandes terroristes venues d'autres continents, qui agissent sous couvert de conflit religieux ou ethnique. Cette situation a permis la création de liens entre ces bandes et les mouvements rebelles, alimentant ces derniers en armes. De nombreuses régions d'Afrique sont ainsi devenues un terrain privilégié pour les activités terroristes de ces bandes et de mouvements rebelles.

Mon pays, de même que ses voisins, est victime de toute une série d'actes terroristes criminels. Je pense notamment aux pillages, aux massacres et aux vols perpétrés par le mouvement rebelle appelé Front révolutionnaire soudanais dans un certain nombre de villages et de villes de mon pays dans l'État du Kordofan septentrional. C'est aussi avec beaucoup de tristesse que je dois informer le Conseil de l'attentat qui a coûté la vie à plusieurs personnalités qui avaient fait le choix du processus de paix. Hier, les terroristes ont assassiné Mohamed Bishr, le chef de la faction du Mouvement pour la justice et l'égalité favorable à la paix, ainsi que plusieurs autres dirigeants qui s'étaient ralliés aux appels à la paix. Cet attentat a été énergiquement condamné et déploré par l'Union africaine. Depuis cette salle, nous demandons au Conseil de sécurité et à l'ONU de condamner, eux aussi, cet attentat.

Ma délégation insiste sur la nécessité de respecter la souveraineté des États ainsi que les droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, notamment dans le cas des peuples qui tentent de se débarrasser du joug du colonialisme ou de l'occupation et dont le droit à l'autodétermination doit être respecté. Nous condamnons une nouvelle fois les mesures punitives unilatérales que certains États infligent, pour des raisons politiques, à d'autres États sous couvert de lutter contre le terrorisme. Ces mesures n'engendrent que la souffrance et accentuent les tensions dans les relations internationales.

En conclusion, nous appelons à une intensification des efforts internationaux en faveur d'une convention internationale générale qui définisse de manière juste et précise le terrorisme.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie) : L'Algérie s'honore de prendre part à cet important débat, sous la haute présidence de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise. Ma délégation se

réjouit d'avoir pu bénéficier des orientations contenues dans l'importante déclaration qu'il a prononcée à l'ouverture de ce débat. Je voudrais également adresser mes félicitations à la Mission permanente du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'excellente et judicieuse initiative d'organiser sous sa présidence ce débat de haut niveau sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le terrorisme est en train de se propager de manière dangereuse dans la plupart des sous-régions africaines, sous l'impulsion de groupes essentiellement structurés autour d'Al-Qaida au Maghreb islamique, du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, de Boko Haram et d'Al-Chabab. Dans la région du Sahel, en particulier, tout un ensemble de liens étroits et de plus en plus systématiques entre le terrorisme et les diverses formes de la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue, est en train de se former. Cette situation alarmante nécessite que pays africains, organisations régionales et internationales et autres partenaires internationaux se mobilisent et coopèrent dans les domaines de la sécurité et du développement.

Le cadre juridique et institutionnel de lutte contre le terrorisme en Afrique a été mis en place de manière prévoyante il y a plusieurs années, notamment sous les auspices de l'Union africaine. L'Algérie a participé à ce processus et a été parmi les pays qui ont joué un rôle pionnier sur cette question, comme en témoigne l'adoption à Alger en juillet 1999 de la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, suivie ultérieurement par la mise en place de ses mécanismes d'application et l'adoption d'un plan d'action, décidées respectivement à Addis-Abeba et à Alger.

Parmi les mécanismes établis, il convient de relever le travail important du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), dont le siège est à Alger, et qui a grandement contribué, entre autres, à la rédaction du projet de loi type sur la lutte contre le terrorisme. Le CAERT est un partenaire important des entités des Nations Unies chargées de lutter contre le terrorisme, et notamment de renforcer les capacités nationales des pays africains et de coordonner et mettre en œuvre les projets régionaux et sous-régionaux.

La lutte contre le terrorisme ne saurait être efficace si l'on n'élimine pas ses causes sous-jacentes

et si l'on ne met pas fin à toutes les activités criminelles connexes dont l'objectif est de financer les crimes des groupes terroristes. Dans le cadre de l'Union africaine et de l'ONU, l'Algérie n'a ménagé aucun effort pour sensibiliser aux dangers posés par les prises d'otages et le versement de rançons, et à l'importance de la lutte contre ce fléau. Ces pratiques criminelles ont procuré aux groupes terroristes une source importante de financement qui a favorisé l'expansion de leurs activités, comme on l'a vu récemment avec les événements survenus dans la région du Sahel.

Les efforts de ma délégation à l'ONU ont cherché à assurer que des dispositions sur cette question soient incluses dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. À cet égard, nous continuons d'encourager les entités de l'ONU à travailler sous les auspices de l'Assemblée générale pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et les entités dépendantes du Conseil de sécurité à consacrer plus d'efforts et de ressources à cette question.

L'Algérie est pleinement attachée à la coopération régionale pour lutter contre la déstabilisation provoquée par les terroristes et les groupes de la criminalité organisée dans la région du Sahel. Notre engagement n'est pas nouveau. Comme on peut le lire dans le document de réflexion de la présidence togolaise (S/2013/264, annexe), les mesures régionales prises en l'occurrence en Afrique avaient vocation d'être préventives, coordonnées et de s'appuyer sur une pluralité d'initiatives. C'est pourquoi le cadre de coopération établi par les pays de la région a une grande importance. Il permet de tenir des consultations politiques régulières et étroites. En conséquence, la dernière réunion des pays voisins du Mali, tenue à Nouakchott le 17 mars, a renforcé la coordination et l'échange d'informations, notamment sur les questions relatives à l'assistance politique, financière et logistique à accorder au Mali, ainsi que sur les questions de contrôle des frontières. À l'avenir, il faudra développer plus avant les autres composantes de la coopération dont les mécanismes ont déjà été mis en œuvre.

L'Algérie note avec satisfaction les tâches accomplies par la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine conformément aux dispositions de la résolution 2085 (2012), en particulier la diminution de la menace posée par les organisations terroristes, dont Al-Qaida au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest et Ansar Eddine et les groupes terroristes associés, et en

appui à la reprise par les autorités maliennes des zones contrôlées par ces groupes terroristes.

Enfin, ma délégation tient à souligner l'importance du rôle joué par le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, qui cherche à lutter contre les activités terroristes en Afrique en collaboration étroite avec les États Membres. La coopération fructueuse entre l'Algérie et le Comité a permis l'inscription de personnes et d'entités sur la Liste récapitulative. Il convient de noter l'addition récente sur cette liste, à l'initiative de ma délégation, du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

M. Zinsou (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais, avant tout propos, vous exprimer, au nom du Président de la République, S. E. M. Boni Yayi, les félicitations du Gouvernement béninois à l'occasion de l'accession de votre pays, la République togolaise, à la présidence du Conseil de sécurité. Il s'est fortement réjoui du choix du thème du débat de ce jour, un thème qui place la problématique de la sécurité de l'Afrique au centre des préoccupations de l'ordre du jour international. Ma délégation partage entièrement l'analyse faite dans le document de cadrage du débat présenté par votre pays (S/2013/264, annexe).

À l'évidence l'Afrique, en raison de ses multiples vulnérabilités, est devenue une cible privilégiée pour les entités terroristes opérant sous le couvert d'un violent extrémisme religieux fanatique en collusion avec les réseaux criminels mondiaux, cherchant à ériger des sanctuaires sur le continent africain en déstabilisant les pays. Ce phénomène, dont on a vu les manifestations au Mali, est susceptible de se répéter dans d'autres endroits du continent déjà en proie aux effets pernicieux de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. La profusion de l'argent sale, produit des trafics de tout genre, concourt à la fragilisation des États. Le rapport fait par la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur le terrorisme lors de son sommet de janvier 2013, met l'accent, sur les manifestations de la collusion entre l'extrémisme et la criminalité transnationale organisée dans les différentes régions du continent.

Partout où il surgit, le narcoterrorisme doit être combattu avec détermination parce qu'il constitue la

négaration des valeurs fondamentales du monde libre. Il est heureux que la communauté internationale ait pris la juste mesure du caractère mondial du défi que pose ce phénomène en Afrique, et s'emploie à mettre en place un partenariat efficace pour l'éliminer. Nous réitérons ici notre adhésion aux opérations de combats lancées par la France et appuyées par le Tchad et qui ont permis de sauver l'État malien et de récupérer les territoires occupés par les terroristes au nord du pays. La création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) permettra une assistance intégrée à la renaissance du Mali. Le Bénin est disposé à y apporter sa modeste contribution.

La situation à laquelle la communauté internationale a dû faire face au Mali a montré les limites de l'architecture continentale de paix de l'Afrique et mis en évidence le besoin d'une retouche dont la rationalité a été prouvée lors du débat de haut niveau tenu à l'Assemblée générale des Nations Unies, les 25 et 26 avril 2013.

Les cloisonnements interrégionaux, non seulement en ce qui concerne les marchés, mais aussi au plan sécuritaire, doivent être éliminés pour pouvoir mener une lutte intégrée contre les nouvelles menaces. Il est aussi nécessaire que la solidarité internationale joue à fond pour la mise en œuvre conséquente de la stratégie globale pour le Sahel en cours d'élaboration. Elle doit être accompagnée de mesures d'allègement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés et d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises afin de permettre l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique. À cet égard, il importe de souligner ici que la résilience des États pris individuellement est un facteur essentiel de la lutte contre le terrorisme. La force du dispositif mondial de lutte contre le terrorisme est fonction de celle de son chaînon le plus faible. Le renforcement des capacités nationales revêt donc une importance capitale.

Il y a une corrélation évidente entre la fragilité des États, la pauvreté, les conflits et le terrorisme. C'est un réel défi en ce qui concerne la situation en Afrique. C'est dans cette optique que le Sommet du Conseil de sécurité tenu le 14 septembre 2005 (voir S/PV.5261) a adopté deux résolutions importantes. Il s'agit de la résolution 1624 (2005) sur le terrorisme qui prescrit l'interdiction de la propagande terroriste et de la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique, qui prône l'élimination des

causes profondes des conflits. Elles participent toutes deux d'une logique de complémentarité qui doit être préservée dans les efforts déployés actuellement.

Le Bénin estime que la lutte contre le terrorisme, à côté des mesures militaires et de l'octroi d'une assistance technique appropriée au renforcement de l'appareil sécuritaire des États, doit aussi intégrer des mesures visant à promouvoir le développement durable, l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, la création d'emplois, la lutte contre la faim, l'autonomisation des femmes et la création d'opportunités pour les jeunes afin de les préserver de l'attrait des appâts des criminels. Le succès de la Stratégie antiterroriste mondiale en dépend.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tanzanie.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir proposé d'organiser sous votre présidence du Conseil de sécurité cette importante séance d'information sur la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il n'est pas de cause, quelle qu'elle soit, qui justifie le terrorisme. Les valeurs de la vie, de la sûreté et de la sécurité sont des valeurs que les terroristes ne partagent pas. Néanmoins, ce sont des valeurs que partagent la plupart des États. L'Afrique et sa population ne font pas exception. Le terrorisme est une menace pour les valeurs d'humanité que nous partageons tous, ainsi que pour le développement et la prospérité que nous voulons tous pour nos pays et nos peuples. C'est une menace réelle et croissante à la paix et à la sécurité. La mettre en échec doit être pour nous un impératif. Le dynamisme du Conseil à cet égard est tout particulièrement à saluer.

Le document de réflexion élaboré pour la présente séance (S/2013/264, annexe) fait une observation pertinente. Le terrorisme en Afrique est un phénomène de plus en plus complexe et transnational. De fait, certains signes tendent clairement à indiquer que l'Afrique pourrait devenir l'épicentre de ce fléau mondial. Quels qu'en soient les objectifs affichés – politiques, religieux, sociaux ou économiques – les auteurs d'actes de terrorisme sont purement et simplement des criminels. Nous devons nous unir pour les combattre et ils ne doivent jamais douter de notre détermination collective en la matière.

Les activités de groupes terroristes tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique, Al-Chabab, Boko Haram, Ansar Eddine et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest sont un affront à tout ce qu'incarne l'Afrique. Face à ces groupes et à leurs commanditaires, il faut agir d'urgence et de concert au niveau de l'ensemble de la communauté internationale, et notamment du Conseil.

En 1998, le Kenya et la Tanzanie ont subi des attentats terroristes coordonnés à Nairobi et à Dar es-Salaam. Quelques années plus tard, en 2001, s'est produite l'attaque de New York qui restera désormais pour tous la tragédie du 11 septembre. C'est ce qui a amené le Conseil à adopter les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001) pour s'attaquer à ce fléau. De la même façon, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la Stratégie antiterroriste mondiale en 2006 afin de guider nos efforts collectifs dans la lutte contre le terrorisme. Ces instruments, tout comme les autres instruments nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme, sont des outils indispensables. Leur mise en œuvre est critiquée si nous voulons véritablement voir évoluer la situation sur le terrain.

La Stratégie antiterroriste mondiale constitue un cadre concret de lutte contre le terrorisme. Il doit être complété d'un appui et de ressources suffisants pour permettre l'étude des causes profondes du terrorisme, car ce n'est que par un diagnostic correct que nous pourrions être en mesure d'appliquer les outils qui conviennent pour éradiquer ce fléau. C'est cette logique qui a inspiré notre appui à une démarche globale dans la mise en œuvre des piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale. À cet égard, nous voyons trois aspects critiques à mettre en exergue.

Premièrement, tout effort visant à combattre le terrorisme en Afrique ne saurait ignorer la question de la pauvreté, dont la généralisation et l'extension sur tout le continent offre un terrain propice aux troubles, en particulier au sein des populations frappées par le fléau du terrorisme. De fait, ce sont des conditions dans lesquelles les organisations terroristes locales et transnationales prospèrent. D'autres facteurs indirects potentiellement propices au terrorisme, tels qu'une croissance démographique rapide, et en particulier le chômage galopant chez les jeunes hommes, l'urbanisation, l'inégalité et l'exclusion sociales, la dépossession et les revendications politiques, doivent également être pris en considération.

Deuxièmement, nos efforts de lutte contre le terrorisme doivent aller de pair avec la construction de solides partenariats au niveau national, régional et international. Ils sont en effet notre meilleure défense contre l'extrémisme. Dans un monde toujours plus complexe et interdépendant, nous ne pouvons parvenir à nos fins qu'en œuvrant de concert à l'édification d'États solides et stables partageant les valeurs de tolérance, de respect mutuel et d'attachement à la primauté du droit et à la démocratie.

Troisièmement, le renforcement des capacités et des institutions doit être au cœur de nos efforts communs. En Tanzanie, le Gouvernement a mis en place plusieurs mécanismes de lutte contre le terrorisme, dont la Loi de 2002 pour la prévention du terrorisme et la Loi sur le blanchiment d'argent de 2006, ainsi que notre Centre national de lutte contre le terrorisme et notre Service de renseignement financier. Notre objectif est de continuer de renforcer les capacités de nos forces de police et de maintien de l'ordre, d'améliorer la sécurité aérienne, maritime et frontalière, et de combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous souhaitons à cet égard saluer l'appui utile que nous avons reçu de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris l'ONU.

Malheureusement, nous venons tout récemment encore de subir un nouvel attentat terroriste à Arusha, dans lequel trois personnes ont perdu la vie et plus de 40 personnes ont été blessées. Le Président Kikwete nous a rappelé à cette occasion que le terrorisme restait une menace constante et que nous ne pouvions jamais relâcher notre vigilance. Les informations faisant état d'un autre attentat en Libye cet après-midi nous rappellent une fois de plus que nous ne pouvons baisser la garde. C'est pourquoi la République-Unie de Tanzanie demeure inflexible dans sa détermination de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, où qu'il se produise et quels qu'en soient les auteurs. Nous continuerons de recourir à tous les outils dont nous disposons pour réussir dans cette tâche, y compris en mettant en place des partenariats tels que seul le Conseil peut en susciter.

Le Président : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 10.